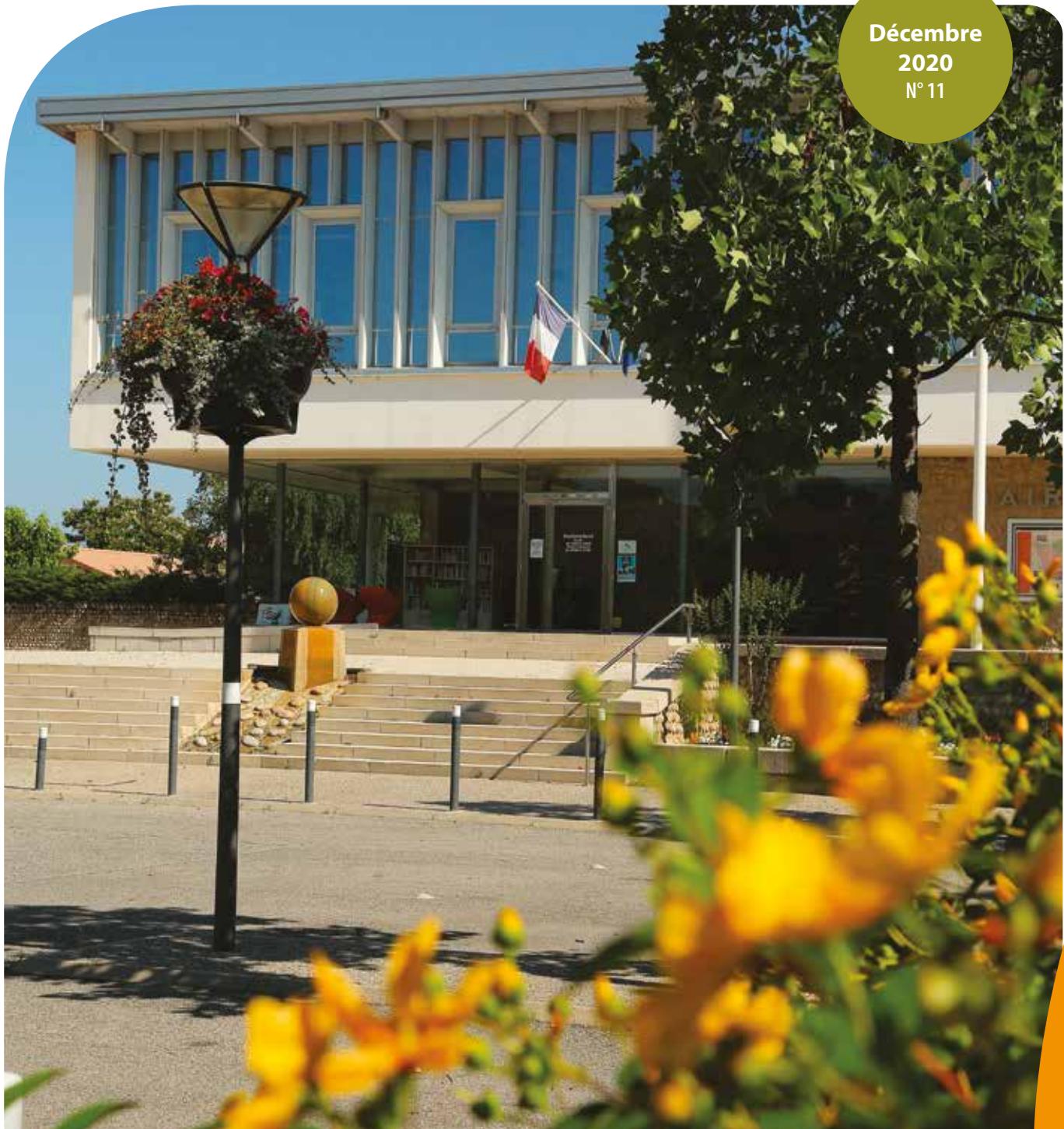


BEAUMONT MONTEUX mag'



Décembre
2020
N° 11

Conseil municipal des jeunes P. 2

Compétence assainissement P.42

Travaux des bâtiments municipaux P.38

Tous les travaux pour la qualité de notre environnement P.40



Regard sur la commune

Un Conseil Municipal des Jeunes arrive à Beaumont-Monteux !

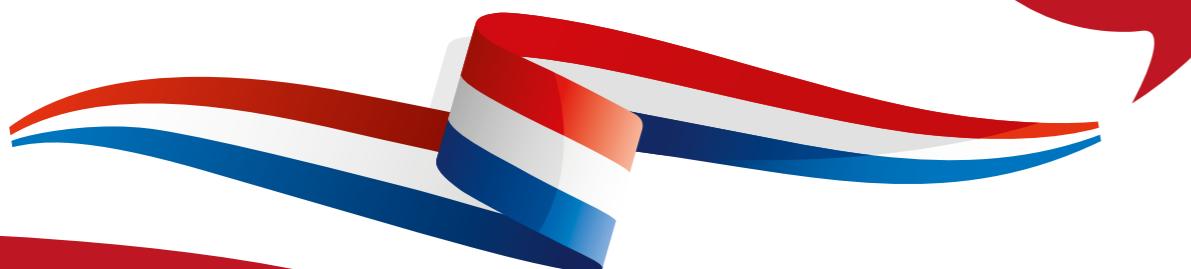


Tu es né entre 2006 et 2011 et tu habites Beaumont-Monteux, propose ta candidature et deviens l'un des représentants de ta génération de Montérots !

- Tu seras élu pour 2 ans
- Tu t'engageras à participer aux réunions du CMJ le samedi matin (5 à 6 par an)
- Tu participeras aux différents événements et cérémonies officielles organisés sur la commune (corso, commémorations, vœux du Maire)

Dépose ta candidature en Mairie avant le 27 février 2021

Tous les jeunes nés entre 2006 et 2011 recevront prochainement une information et pourront voter le 6 mars 2021 de 10h à 12h en Mairie.



SOMMAIRE

- page 2 Regard sur la commune : Conseil municipal des Jeunes
 page 2 Sommaire
 page 3 Édito : le mot du Maire
 pages 4 - 5 Communication
 pages 6 à 11 Affaires municipales - CCAS - État civil - PACS - Budget
 Employés communaux - Élections 2021
 page 12 à 19 Résumé des délibérations de janvier à novembre 2020
 pages 20 à 23 Jeunesse - Écoles - Sport
 page 24 à 31 Vie associative
 pages 32 - 35 Culture et patrimoine - ARS
 pages 36 à 39 Urbanisme - Développement économique
 pages 40 - 41 Environnement
 page 42 - 43 ARCHE Agglo
 page 44 Calendrier des manifestations (janvier à juin 2021)



**Candidat ou électeur,
participe à la vie
de ta commune !**

Tu as envie de
t'engager ?
Deviens conseiller
municipal jeune !

Tu as des idées
plein la tête ?
Viens les
partager !

Tu as des projets
pour améliorer la vie
du village ?
Rejoins le CMJ pour
les concrétiser !

édito



Chers Montérots

Au moment où je rédige ces quelques lignes, nous sommes encore en confinement. Lors des cérémonies de vœux de ce début d'année nous espérions que 2020 soit une meilleure année que 2019, qui fut ponctuée d'événements climatiques et d'une panne électrique sans précédent pour notre commune.

Mais personne ne s'attendait à ce que notre vie soit bouleversée à ce point depuis le mois de mars pour cause de pandémie.

Aujourd'hui le virus est toujours très actif dans notre région, notre quotidien c'est le port du masque, les protocoles sanitaires, les interdictions de se rassembler, l'absence de vie associative et de moments de convivialité, les fermetures de commerces et la liste est encore longue...

Également un autre fléau touche notre pays, le terrorisme, qui s'attaque une fois de plus à nos valeurs et à notre démocratie. Là, il n'y aura pas de vaccin ! C'est pourquoi nous attendons des actions fortes de la part de nos gouvernements pour éradiquer ces ennemis de la République.

Malgré la crise sanitaire, la mairie est ouverte au public conservant ce lien de proximité avec nos concitoyens. L'équipe municipale, les membres du CCAS et le personnel communal sont à vos côtés pour vous aider dans votre quotidien et surtout pour soutenir les personnes en difficultés.

Bien que le pays soit au ralenti depuis plusieurs mois, nous avons pu commencer les travaux du restaurant scolaire et des garages municipaux aux vacances de la Toussaint conformément au planning. La restauration scolaire est délocalisée pour une année à la salle ERA.

Je ne peux terminer sans avoir une pensée pour toutes les personnes et familles touchées par ce virus, soit par la maladie, soit par la précarité due à cette situation.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des personnes mobilisées qui s'investissent tous les jours pour que nous puissions traverser cette crise sanitaire au mieux.

De nature optimiste, je garde l'espoir de jours meilleurs et que demain nous reprenions une vie normale sans contrainte, auprès de nos familles, nos amis, de retrouver l'ensemble de nos activités culturelles, sportives, festives et de rassembler l'ensemble des Montérots derrière nos présidents Virginie et Manu Guinet pour célébrer la 134 ème St-Vincent.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

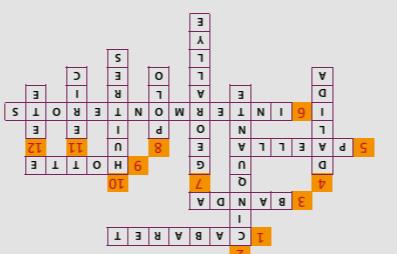
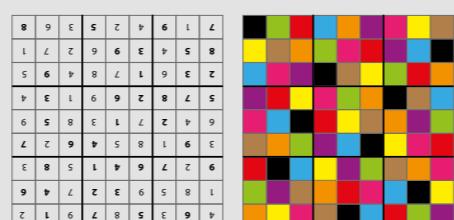
Protégez-vous, prenez soin de vous et de vos proches.

Je remercie les personnes qui ont élaboré ce magazine et vous souhaite bien du plaisir à sa lecture.

Bruno Sénéclauze

Maire de Beaumont-Monteux

Solution des jeux de la page XX



Directeur de la publication :

Bruno Sénéclauze

Comité de rédaction : Commission communication, Mairie de Beaumont-Monteux, associations et écoles de Beaumont-Monteux

Conception graphique et maquette : Seanova - www.seanova.com

Crédit photos : Claude Fougeiro, Droits réservés, Associations de Beaumont-Monteux, Marie Ismalun, Emmanuelle Roche, Mairie de Beaumont-Monteux, iStock, Shutterstock.

Impression : Blachon, Chateauneuf-sur-Isère

Imprimé sur papier FSC
(Papier provenant
de forêts aménagées de façon durable)



Communication



Vœux du Maire

Vu la situation sanitaire actuelle, nous sommes contraints d'annuler la cérémonie des vœux du Maire qui devait se dérouler le 8 janvier 2021.

Cette soirée des vœux était aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants. Nous profitons du Beaumont Mag pour vous souhaiter la bienvenue.



Recherche médecin généraliste sur la commune

Nous vous annonçons que le docteur Verdier quitte le pôle santé dès l'année prochaine. Malgré cette mauvaise nouvelle, nous ne baissons pas les bras et partons sans attendre à la recherche d'un autre médecin généraliste.

Merci de diffuser le message, c'est avec l'aide de tous que nous pourrons ensemble accueillir un nouveau médecin dans nos locaux neufs et confortables.



Création d'une page Facebook « Beaumont-Monteux »

Après le site internet et l'application, nous avons décidé de faire évoluer nos modes de communications en créant une page Facebook.

Nous alimenterons cette page par la publication des manifestations,

diverses informations importantes pour la population (coupures d'électricité, alerte météo,...) pour garder une relation numérique avec les habitants de la Commune.

Nous avons pu nous apercevoir comme il était difficile de communiquer rapidement notamment lors des chutes de neige importantes de

novembre 2019 et ce moyen nous permettra de vous informer beaucoup plus facilement.

N'hésitez pas à installer l'application sur vos smartphones, vous pourrez obtenir par notifications toutes les manifestations qui se déroulent sur la commune.



Vos élus et leurs rôles

Bruno Sénéclauze
Maire



Président du CCAS. Correspondant Défense. Référent au SIABH (Syndicat Intercommunal Aménagement Basse Herbaise). Délégué au syndicat Numérien (ex. Inforoutes). Délégué au Comité National d'Action Sociale. Membre de la Commission « Développement économique » et « Environnement, de la transition énergétique et écologique et de l'agriculture » à Arche Agglo. Membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Michel Banc
1^{er} Adjoint



Responsable de la Commission municipale « Voirie, Bâtiments communaux, Sécurité, Environnement ». Membre du comité syndical au SIRCTOM (Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Membre de la Commission « Rivières » à Arche Agglo. Membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Emmanuelle Roche
2^{ème} Adjointe



Responsable de la Commission municipale « Communication, Culture, Développement et Conseil Municipal des jeunes ». Membre de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) à Arche Agglo. Membre titulaire à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) à Arche Agglo. Membre du comité syndical des Eaux de la Veaune. Membre de la Commission « Habitat, l'urbanisme et aménagement » à Arche Agglo.

Christian Delsarte
3^{ème} Adjoint



Responsable de la Commission municipale « Urbanisme, Finances, Réseaux secs ». Membre titulaire à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) à Arche Agglo. Membre du comité syndical des Eaux de la Veaune. Membre de la Commission « Habitat, l'urbanisme et aménagement » à Arche Agglo.

Nathalie Banchet
4^{ème} Adjointe



Responsable de la Commission municipale « Écoles, Associations, Jeunesse et Sport » et Conseil Municipal des jeunes ». Correspondante municipale de la Prévention Routière. Membre de la Commission « Âge de la vie, action sociale et sport » à Arche Agglo. Membre du CCAS.

Marie-Chantal Blache
Conseillère



Membre des Commissions municipales « Communication, Culture, Développement et Conseil Municipal des jeunes » et « Écoles, Associations, Jeunesse et Sport ». Déléguée « Plan climat, air, énergie territoriale » à Arche Agglo. Référente amboise. Membre des Commissions « Rivières » et « Environnement, de la transition énergétique et écologique et de l'agriculture » à Arche Agglo. Membre du CCAS.

Philippe Ladret
Conseiller



Membre des Commissions municipales « Voirie, Bâtiments communaux, Sécurité, Environnement » et « Urbanisme, Finances, Réseaux secs ».

Claudine Wassilieff
Conseillère



Membre des Commissions municipales « Communication, Culture, Développement et Conseil Municipal des jeunes » et « Écoles, Associations, Jeunesse et Sport ». Membre suppléant au SIABH (Syndicat Intercommunal Aménagement Basse Herbaise).

Luc Tardy
Conseiller



Membre des Commissions municipales « Voirie, Bâtiments communaux, Sécurité, Environnement » et « Urbanisme, Finances, Réseaux secs ». Référent suppléant au SIABH (Syndicat Intercommunal Aménagement Basse Herbaise). Membre du comité syndical au SIRCTOM.

Olivier Fermond
Conseiller



Membre des Commissions municipales « Urbanisme, Finances, Réseaux secs » et « Écoles, Associations, Jeunesse et Sport et Conseil Municipal des jeunes ».

Jean Abrial
Conseiller



Membre des Commissions municipales « Voirie, Bâtiments communaux, Sécurité, Environnement » et « Urbanisme, Finances, Réseaux secs ». Membre suppléant à la CLECT (Commission local d'évaluation des charges transférées) à Arche Agglo. Membre du comité syndical des Eaux de la Veaune.

Sandrine Basset
Conseillère



Membre des Commissions municipales « Écoles, Associations, Jeunesse et Sport et Conseil Municipal des jeunes ».

Émeline Thievant
Conseillère



Membre des Commissions municipales « Communication, Culture, Développement et Conseil Municipal des jeunes » et « Écoles, Associations, Jeunesse et Sport ».

Delphine Prud'homme
Conseillère



Membre des Commissions municipales « Communication, Culture, Développement et Conseil Municipal des jeunes » et « Écoles, Associations, Jeunesse et Sport ».

Christophe Giraud
Conseiller



Membre de la Commission municipale « Urbanisme, Finances, Réseaux secs ».

LE PACS



Le pacte civil de solidarité (Pacs) est ouvert aux couples de même sexe ou de sexe différent. Il peut être conclu en Mairie ou devant un notaire.

En Mairie, pour conclure un PACS, les partenaires doivent fournir :

- Une Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726*02),

- Une Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725),

- Un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois,

Pour les étrangers :

- acte de naissance de moins de 6 mois. Selon le pays, l'acte doit être revêtu de l'apostille ou légalisé ou en est dispensé (s'informer auprès de l'ambassade ou du consulat du pays émetteur de l'acte). Pour les ressortissants d'un pays de l'UE vous pouvez demander un acte plurilingue à votre mairie de naissance.

- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).

- Certificat de coutume établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger, ce certificat indique la législation en vigueur de l'Etat et les pièces d'état civil étrangères prouvant que le partenaire est majeur, célibataire et juridiquement capable.

- Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle. Elle doit être demandée par courrier, par télécopie (en cas d'urgence) ou par courriel au Service central d'état civil - répertoire civil (en précisant ses noms, prénoms, date et lieu de naissance et l'adresse à laquelle l'attestation doit être envoyée). Des documents complémentaires peuvent être demandés lorsque la demande est incomplète ou peu lisible.

Pour les Français nés à l'étranger :

- Si vous êtes né à l'étranger, un certificat de non-Pacs de moins de 3 mois, que vous pouvez demander par courrier au Service central d'état civil - répertoire civil à l'aide du formulaire cerfa n°12819*05 (rempli lisiblement) ou par courrier électronique en utilisant le modèle requis.

Hommage à André MACHON

André MACHON, adjoint honoraire de Beaumont-Monteux, est né le 13 mai 1935 dans notre commune, où il exerça la profession d'agriculteur. Du 1^{er} mars 1956 au 18 mars 1958, il remplit ses obligations militaires dans les Hussards (la croix du combattant lui sera décernée), puis épousa Marie-Claude JUVEN le 8 septembre 1962. Le couple donna naissance à trois enfants, Gilles, Lilian et Michel.



Élu local, sapeur-pompier bénévole, André MACHON s'est beaucoup engagé pour son village. Il a été élu conseiller municipal de mars 1977 à mars 1983 sous la mandature de Maurice ROBIN puis occupa un poste de 3^{ème} adjoint de 1983 à 1989 auprès de Georges BANC. Il devint à nouveau conseiller municipal de 1989 à 1995, mandat au cours duquel Max MOTTET était le premier magistrat de la Commune. Le 1^{er} décembre 2014, André MACHON fut nommé adjoint honoraire



André MACHON avec Max MOTTET et Xavier MOUTIN.

par le Préfet de la Drôme. Il a aussi été musicien dans la « clique des sapeurs-pompiers » depuis tout jeune avec un premier défilé dans les années 47-48. Il a pratiqué le clairon puis le cor de chasse. En 1959, un trio, composé d'Henri TARDY, Max MOTTET et André MACHON, intégra le corps des sapeurs-pompiers du village. André MACHON termina sa carrière de soldat du feu en 1990 avec le grade de sergent-chef. Il s'est aussi beaucoup investi au cœur du tissu associatif local, au comité des fêtes, à la batterie fanfare pour le corso et la Saint Vincent, etc. Il est décédé le 22 avril. Il repose depuis le 27 avril dans la terre de son village natal qu'il a tant aimé et servi.

Article d'Yves Giral

Décès

LAURENT Gilbert décédé le 20 janvier 2020

VALSON Paulette épouse CADET décédée le 29 février 2020

MACHON André décédé le 22 avril 2020

BLETON Lucette veuve ROLLET décédée le 5 juin 2020

ES SADKI Mehdi décédé le 17 juin 2020

BASTIEN Lauranne décédée le 3 septembre 2020

Affaires municipales



état civil



Gabin GIRAUD



Alexandre ALICHE et son frère



Faustine MOIROUX



Raphaël BARGE



Soën BUISSON



Louison COURTHIAL



Amaury GENEVIER



Stéphanie et Benoit



Marine et Jocelyn



Patricia et Norbet

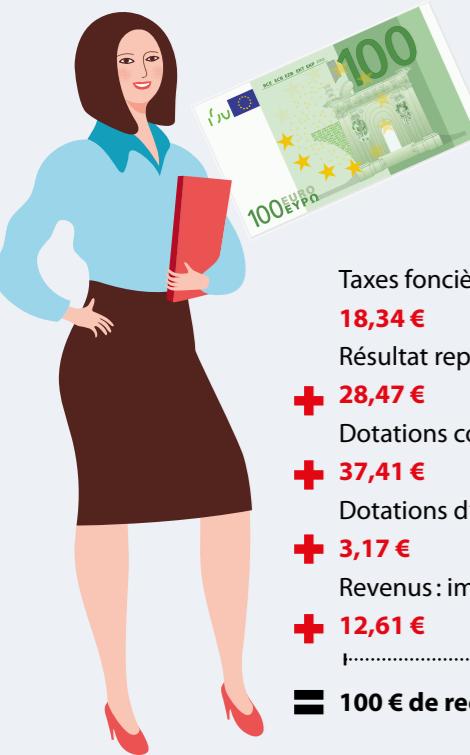


Cindy et Pascal



Christophe et Alice





Budget 2020

Budget fonctionnement 2020 : 1602904 €



➤ Avec 100 € de recette:

On prévoit les dépenses suivantes:

Frais de Personnel et indemnités des élus	→ 29,45 €
Fonctionnement général.....	→ 18,18 €
Achats (télécoms, électricité, combustibles)	→ 5,74 €
Entretien des bâtiments et voirie	→ 9,28 €
Subvention aux associations, CCAS	→ 4,84 €
Écoles: fournitures scolaires.....	→ 2,46 €
Virement à la section investissement	→ 30,05 €

Taxes foncières et habitation:

18,34 €

Résultat reporté 2019 :

+ 28,47 €

Dotations communautaires:

+ 37,41 €

Dotations d'état:

+ 3,17 €

Revenus: immeubles, pylônes,...

+ 12,61 €

.....

= 100 € de recette

Les taux communaux 2020 des taxes locales (habitations et foncières) sont restés identiques depuis 2014 malgré la baisse de la dotation de fonctionnement passant de 82 000 € en 2014 à 0 en 2020.

Budget investissements 2020 : 1177000 €



Recettes:

Subventions pour réalisation de travaux (Parc des Bayards, Restaurant scolaire, divers) : 91 000 €

Emprunt: 200 000 €

Virement de la section fonctionnement + solde d'exécution + excédents capitalisés : 765 700 €

Divers (taxe d'aménagement, amortissements, FCTVA) : 120 300 €

Dépenses:

Aménagement **212 900 €**



84 000 €

- Matériel écoles
- Matériel divers services techniques



Voirie **96 000 €**

- Voirie communale



Bâtiments **587 000 €**



- Extension garages municipaux: 172 000 €
- Réhabilitation Restaurant Scolaire: 300 000 €
- Bâtiments divers: 115 000 €

Opérations diverses **197 100 €**



- achat de terrains,
- économie d'énergie,
- agencements divers

Crise du Coronavirus, confinement du mois de mars : Organisation au sein de la Mairie

Le 16 mars 2020, le gouvernement nous demande de tous nous confiner en raison d'une très forte augmentation de malades de la covid 19 et de la saturation des hôpitaux. S'en suit alors une organisation à mettre en place au sein de la Mairie. Règles à respecter comme pour tous : distanciation physique, limitation des rassemblements, lavage des mains régulier, mise en place de gel hydroalcoolique... La Mairie étant fermée au public, la décision a été prise de recevoir les habitants seulement pour les démarches urgentes.

Les services municipaux se sont adaptés:

Pour le service administratif le travail s'est réalisé sur place et en télétravail de telle sorte que la continuité des services publics a pu être assurée en permanence.

Le service technique a pu continuer les missions d'entretien des espaces publics et des bâtiments préparant aussi le retour en classe des premiers élèves dès la mi-mai. La nécessité d'un nettoyage plus fréquent conduit agents et élus à réorganiser le travail des agents intervenant dans les écoles, afin de permettre aux enfants, au personnel enseignant et aux ATSEM de revenir dans l'école en ayant l'assurance que les mesures sanitaires étaient appliquées.

À partir du 11 mai, l'accueil en Mairie fut de nouveau possible mais uniquement sur rendez-vous. C'est uniquement à partir du déconfinement que l'accueil Mairie a pu reprendre.



L'équipe des employés communaux (absent sur la photo Patrick Rochedy)

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur ainsi que le respect du lavage des mains et la distanciation physique.

Grâce à la bonne volonté et au bon sens de tous, nous avons pu continuer de répondre aux besoins des habitants.

Le deuxième confinement est un peu allégé par rapport au premier.

La Mairie reste pour l'instant ouverte aux horaires définis.

Protégez-vous bien !!



Les membres du CCAS : Bruno SÉNÉCLAUZE, Nathalie BANCHET, Pilar LAUVIE, Marie-Chantal BLACHE, Sandrine BASSET, Martine BOGHOSSIAN, Michel BANC et Sylviane DUFFAU, manque Jacques VOLLE sur la photo.

Présentation du CCAS

La composition du Conseil d'Administration s'établit comme suit : le Maire, président de droit, 4 membres issus du Conseil Municipal, 4 membres représentants d'une association nommés par le Maire, soit un total de 9 administrateurs.

Le CCAS peut attribuer des aides aux personnes en difficultés, des bons alimentaires, et orienter vers d'autres organismes si besoin.

Il gère aussi les domiciliations des personnes sans domicile, organise des actions d'animation envers les personnes âgées...

Dans le cadre du Plan Grand Froid ou Canicule, un registre nominatif de recensement des personnes fragiles isolées a été mis en place au niveau communal.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif communal :

- les personnes âgées
- les personnes handicapées
- ou toutes personnes fragiles isolées.

Les personnes souhaitant bénéficier de ce dispositif d'alerte et remplissant les conditions sont invitées à s'inscrire en Mairie au 04 75 84 62 11.

Cette inscription permettra au CCAS de vous contacter rapidement afin de vous porter éventuellement conseil et assistance.



Opération brioches

L'opération brioches de l'Adapei s'est déroulée du 12 au 18 octobre 2020.

Cette année, la collecte des fonds sur la Drôme est destinée à équiper l'ensemble des sites en WIFI. L'objectif étant de permettre à tous les résidents de profiter du WIFI dans leur chambre et d'échanger avec leur famille.

Un coupon-réponse a été distribué dans chaque boîte aux lettres de la Commune et dans les écoles.

147 brioches ont ainsi été vendues.

Merci à tous pour votre participation !

CCAS



Le café partage, au « Local », toujours un bon moment d'échange et de convivialité, le tout en chansons et autour d'un bon café gourmand.



Colis et « bons » repas

Au vu des risques sanitaires liés au COVID 19, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé, cette année, d'annuler le repas du CCAS destiné aux personnes **âgées de 69 ans et plus**.

Ce repas qui a lieu en fin d'année a été remplacé, au choix :

- **soit par un colis** : d'une valeur de 25 € pour une personne seule et de 50 € pour un couple,
- **soit par un « bon » pour un repas** au restaurant « La Tonnelle » : d'une valeur de 25 € pour une personne seule et de 50 € pour un couple.

Café partage

Le 18 février 2020 a eu lieu
le 5^{ème} café partage au « Local ».

29 convives étaient réunies pour écouter et accompagner les deux chanteurs de l'association « faisons danser l'hiver » basée à Montélier.

Ce moment convivial s'est achevé avec le partage d'un café gourmand.



Élections 2021 : inscrivez-vous pour voter

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues en 2021.

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la Commune :

- **en ligne sur service-public.fr**
- **en mairie en complétant le cerfa n° 12669*02**

Documents à fournir :

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois, à votre nom et

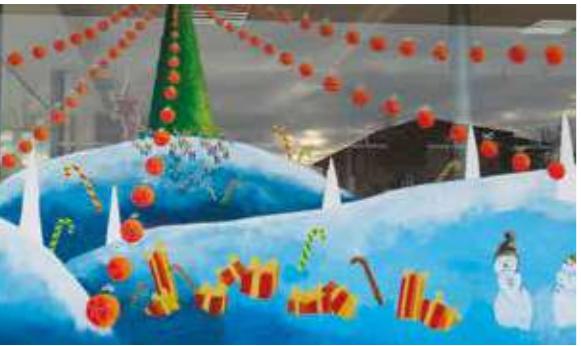
mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

Les justificatifs admis sont :

- Facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe établie à votre nom (de moins de 3 mois)
- Attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer non manuscrite (de moins de 3 mois)
- Bulletin de salaire ou titre de pension (de moins de 3 mois)
- **Carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans** (au jour du dépôt de votre demande) **ou le passeport français valide ou périmé depuis moins de 5 ans** (au jour du dépôt de votre demande).



conseils municipaux



20 janvier 2020

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal du 16 décembre 2019

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux -

Approbation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2019 par laquelle le conseil municipal décidait de réhabiliter le restaurant scolaire et d'agrandir les garages municipaux, dans la continuité du bâti actuel. Après avoir sélectionné la maîtrise d'œuvre, l'avant-projet sommaire est présenté à l'assemblée délibérante. Après en avoir délibéré et au vu des documents présentés, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

■ Agrée l'Avant-Projet Sommaire (APS),

■ Approuve le plan de financement présenté pour un montant global de l'opération estimé à 887 630 € HT à ce stade du projet,

■ Charge Monsieur Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux - Demande de subvention auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2019 par laquelle le conseil municipal décidait de réhabiliter le restaurant scolaire et d'agrandir les garages municipaux. L'Avant-Projet Sommaire ayant été approuvé, et considérant que ces travaux sont financièrement importants pour Beaumont-Monteux, Monsieur Le Maire explique que ce projet pourrait en partie être subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le montant global de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 887 630 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

■ sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au meilleur taux auquel peut prétendre la commune,

■ charge Monsieur Le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux - Demande de subvention DETR et/ou DSIL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2019 par laquelle le conseil municipal décidait de réhabiliter le restaurant scolaire et d'agrandir les garages municipaux. L'Avant-Projet Sommaire ayant été approuvé, et considérant que ces travaux sont financièrement importants pour Beaumont-Monteux, Monsieur Le Maire explique que ce projet pourrait en partie être subventionné par une aide de l'Etat au titre des subventions DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) et/ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Le montant global de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 887 630 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

■ sollicite l'aide de l'Etat au titre des subventions DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) et/ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

■ charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Écoles - Subvention à l'association Amicale Laïque pour le projet Théâtre du groupe Scolaire Henri Matisse

Le groupe scolaire Henri Matisse désire participer au festival de théâtre organisé par la MJC de Saint Donat sur l'Herbasse (Drôme) au cours de l'année scolaire 2019-2020. Il est précisé que 4 classes participent au festival, exception faite de la classe de PS-MS, qui

bénéficierait toutefois de l'intervention d'une comédienne pour assurer des séances de théâtre en classe. L'école sollicite auprès de la commune une subvention afin de participer au financement de ce projet dont le coût s'élèverait à 3 760,50 € (coût des séances de théâtre dans les classes, une sortie au théâtre de Saint Donat, et les trajets en car). Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

■ décide d'octroyer à l'association Amicale Laïque une subvention d'un montant de 3 000 €. Ce montant sera inscrit à l'article 6574 du budget 2020 et sera versé à l'Amicale Laïque sur présentation de justificatifs.

Divers - Appel aux dons pour les communes sinistrées par le séisme du 11 novembre 2019 dont l'épicentre est la commune du Teil (Ardèche) - Modification de l'imputation comptable

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2019, par laquelle le conseil municipal décidait d'allouer une subvention de 1 000 €, afin de participer à la reconstruction des équipements publics de plusieurs communes d'Ardèche dont le Teil, endommagé par le séisme du 11 novembre 2019. Il avait été précisé que cette somme serait prélevée sur les crédits de l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé). Cette subvention exceptionnelle ne pouvant pas être imputée sur les crédits de l'article précédent, il convient d'imputer cette subvention de 1 000 € sur les crédits de l'article 6748 (autres subventions exceptionnelles). Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

9 mars 2020

Finances - Comptes administratifs et comptes de gestion 2019

Les comptes administratifs 2019 des budgets Commune, Service Assainissement, Commerces sont approuvés à l'unanimité. Les résultats de clôture sont les suivants :

Compte administratif 2019 Commune :

excédent de fonctionnement +697 509,08 €

excédent d'investissement+ 42 974,60 €

Compte administratif 2019 Assainissement :

excédent de fonctionnement + 201 853,40 €

excédent d'investissement + 5 894,58 €

Compte administratif 2019 Commerces :

déficit de fonctionnement - 7 726,86 €

excédent d'investissement + 54 271,33 €

Les comptes de gestion du receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Finances - Affectation des résultats

Compte tenu des opérations d'investissement engagées, l'affectation des résultats de fonctionnement est votée, à l'unanimité, comme suit : Budget Commune : solde disponible affecté comme suit : 697 509,08 €

■ Section d'investissement (compte 1068) : 241 025,40 €

■ Section de fonctionnement (report à nouveau crééditeur compte 002) : 456 483,68 €

ARCHE AGGLO - Mise à disposition des biens affectés aux zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire à la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO et Approbation de la convention de gestion des équipements et services correspondant liant la Commune à la Communauté d'Agglomération

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 66, Vu l'arrêté préfectoral n°07-2018-04-06-005, en date du 6 avril 2018, constatant la mise en conformité des compétences de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo avec les dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et actualisation des statuts, Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 juin 2019, définissant les critères de détermination des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire et déterminant les zones correspondantes, Vu le projet de procès-verbal annexé à la présente délibération, Vu le projet de convention annexé à la présente délibération, Considérant qu'en ainsi été retenus 23 ZAE sur 14 communes, comme relevant de la compétence Communautaire, sur le territoire d'ARCHE Agglo : délibérations

n° 2019-231 et 019-232 du 12 juin 2019 définissant les critères des zones d'activités et approuvant la classification des zones d'activités économiques transférées :

ZA de l'ile - Beaumont-Monteux

ZA de Druzieux - Saint Donat sur

ZAs Hautes - Chanos-Curson l'Herbasse

ZA Cabaret Neuf - Charmes sur l'Herbasse

ZA des Fontayes - Saint Félicien

ZA de l'ile Neuve - La Roche de Glun

ZA la Maladière - Saint Jean de Muzols

ZA La Croix des Marais - La Roche de Glun

ZA de l'Olivet - Saint Jean de Muzols

ZA Les Serres - La Roche de Glun

ZA Les Grands Crus - Tain l'Hermitage

ZA les Egoutières - MargèsZA les Lots - Tain l'Hermitage

ZA la Gare - Maunes

ZA Champagne - Tournon sur Rhône

ZA les Fleurons - Mercurol-Veaunes

ZA la Pichonnière - Tournon sur Rhône

ZA des Vinays - Pont de l'Isère

ZA Le Cornilhac - Tournon sur Rhône

ZA de la Gare - Saint Donat sur l'Herbasse

ZA Saint Vincent - Tournon sur Rhône

ZA les Sables - Saint Donat sur l'Herbasse

ZA de Vion - Vion

Considérant qu'a ainsi été retenue, comme relevant de la compétence communautaire, sur le territoire de la Commune de Beaumont-Monteux, la ZAE de l'ile. Considérant que pour quelques ZAE, certaines communes assumaient encore des dépenses, alors que pour la majorité des ZAE, la gestion et l'entretien relevaient d'ores et déjà d'ARCHE Agglo. Étant entendu que le transfert de ces ZAE n'avait pas fait l'objet d'une évaluation de charges, dans un souci d'équité et afin de ne pas créer d'inégalité de traitement entre les communes concernées et après réunion en conseil des maires le 29 mai 2019 et avis de la commission économique réunie le 5 juin 2019, les élus ont fait le choix de ne pas réunir la CLET et ont proposé qu'ARCHE Agglo assume ces « nouvelles » dépenses sans évaluation des charges transférées. Considérant que le transfert de compétences emporte de plein droit la mise à disposition, à titre gratuit, des biens affectés aux compétences transférées et nécessaires à l'exercice de celles-ci. Considérant qu'en conséquence, l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence Zones d'Activités Économiques, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, pour la ZAE de l'ile, sont mis à disposition de la Communauté. Considérant que les ouvrages concernés sur la ZAE de l'ile sont intégrés dans le périmètre de la zone c'est-à-dire les équipements publics, aménagements publics, voiries (VRD) internes et réseaux et dédiés à la zone dont la gestion relève de l'agglomération. Considérant que conformément aux articles L.1321-2 et L.1321-5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté assumerá sur les biens mis à disposition par la Commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliéner, la Communauté possédera ainsi sur ces biens tous pouvoirs de gestion. Elle pourra, le cas échéant, autoriser l'occupation des biens remis et en percevoir les fruits et produits. Elle sera en charge du renouvellement des biens mobiliers. Considérant que cette mise à disposition doit faire l'objet d'un procès-verbal tel qu'annexé à la présente délibération. Considérant, par ailleurs, que dans l'intérêt d'une bonne organisation du service et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, il est apparu nécessaire d'organiser une période transitoire pendant laquelle la Communauté s'appuie sur l'expérience de gestion que peut lui conférer la Commune précédemment compétente. Considérant que la Communauté et la Commune membre concernée se sont ainsi entendues afin de formaliser des accords conventionnels transitoires de gestion au titre desquels, la Commune de Beaumont-Monteux continue d'assurer un certain nombre de missions pour le compte de la communauté d'agglomération, relevant des compétences transférées, et ce, pendant 3 ans. Considérant qu'une convention conclue sur ce fondement, n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation, par la Communauté d'Agglomération à la Commune, d'une partie de la gestion des équipements et services situés sur le territoire de la Commune, permettant ainsi de garantir la continuité des services et opérations engagées. Considérant qu'en conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approver la conclusion de la convention, telle qu'annexée, ayant pour objet de

lui confier la gestion des équipements et services, dans le respect du droit national et communautaire de la commande publique et des concessions, et d'autoriser le Maire à signer ladite convention conformément au projet annexé. Considérant que les principaux éléments de cette convention sont les suivants :

■ La Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO confie à la Commune de Beaumont-Monteux, l'entretien de la zone d'activité selon la répartition définie dans la convention.

■ L'objet de cette convention ne vise à confier que le seul exercice de la gestion de la zone d'activité en cause, et non la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, qui reste dévolue à la Communauté.

■ Pendant la durée de la présente convention, la Communauté reste l'autorité compétente pour l'organisation du service et des équipements afférents à la zone d'activité confiée et sera étroitement concertée et associée au processus de gestion de la zone.

■ Pour ce faire, la Communauté confie à la Commune de Beaumont-Monteux, à titre gratuit, l'ensemble des éléments, biens et ouvrages nécessaires à la gestion des zones d'activités économiques, présents sur son territoire, conformément au plan de la zone annexée à la convention ;

■ Il appartient à la Commune de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces services ;

■ La Commune ne perçoit aucune rémunération de la part de la Communauté d'Agglomération. Les dépenses effectuées, pour le compte de la Communauté par la Commune au titre de la convention, à savoir l'ensemble des frais, coûts et charges en résultant, y compris les engagements contractuels que cette dernière sera tenue de prendre dans le cadre de ladite gestion, seront acquittées par la Commune puis remboursées par la Communauté d'Agglomération ; Considérant que la convention sera donc conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

■ ACTE le principe de la mise à disposition à titre gratuit des biens affectés à la zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, par la Commune à la Communauté, conformément au procès-verbal,

■ APPROUVE la convention de gestion des équipements et services des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, confiés par la Communauté d'Agglomération à la Commune, annexée à la présente délibération,

■ APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition,

■ AUTORISE le Maire ou l'un des adjoints délégués de signature à signer tous les actes consécutifs à l'exécution de la présente délibération et notamment le procès-verbal de mise à disposition et la convention de gestion.

Personnel - Convention de disponibilité d'un agent de la commune, sapeur-pompier volontaire, avec le SDIS de la Drôme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent de la commune est sapeur-pompier volontaire. Il rappelle que la Drôme compte 300 sapeurs-pompiers professionnels et 2 500 sapeurs-pompiers volontaires, assurant chaque année 30 000 opérations de secours. Il explique que l'engagement librement consenti des sapeurs-pompiers volontaires engendre une activité technique régulière réalisée en marge de leur profession et de leur vie familiale. Aussi, afin de garantir la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et dans un souci de reconnaissance des contraintes de l'employeur qui favorise le volontariat, la loi permet l'établissement de conventions entre l'employeur et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La convention, dont un modèle est présenté à l'assemblée délibérante, précise les modalités des disponibilités opérationnelle et formative du sapeur-pompier volontaire afin de lui permettre d'assurer pendant son temps de travail, et ce dans les meilleures conditions pour l'employeur, ses missions de service public de secours d'urgence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de disponibilité relative à l'agent des services techniques de la commune et le charge d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Urbanisme - Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Beaumont-Monteux

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-21; Vu la délibération n°17/2015 en date du 2 mars 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ; Vu la

délibération n°57/2016 du conseil municipal en date du 18 octobre 2016 complétant la précédente sur les objectifs poursuivis par le PLU ; Vu le débat au sein du conseil municipal du 17 décembre 2018 (délibération n° 68/2018) portant sur les orientations générales du projet d



conseils municipaux

- Demandes du Préfet, de la DDT, de la Chambre d'Agriculture, du Département, de la CPENAF :
 - Retirer du secteur NL (STECAL), la parcelle ZK219,
 - Ajouter un objectif supplémentaire de 5 logements sociaux au PADD et dans l'OAP des Raisiniers,
 - Ajouter au zonage le tracé des voies de circulation créées au titre de l'article L.151-38 pour le chemin piétonnier de l'OAP des Raisiniers,
 - Retirer le changement de destination n°8,
 - Prendre en compte la remarque de la DREAL sur la canalisation PL3 57,1 bar (page 13 du règlement).
 - Reprendre la rédaction du règlement type de la CPENAF pour l'implantation des annexes aux habitations existantes en zone A et N,
 - Créer un STECAL Ae3 pour la coopérative Cave Clairmonts (parcelle ZL36),
 - Corriger les marges de recul liées à la loi Barnier, et ajouter dans le règlement que cette marge ne concerne pas le bâti agricole,
 - Ajouter dans le règlement des zones AUC, ainsi que dans les OAP, l'obligation d'avoir une marge de recul inconstructible d'au moins 5 m en bordure de zone A avec une haie vive.
 - Demandes d'Arche Agglo : modifier le règlement pour encourager l'infiltration à la parcelle et ajouter les trois zones humides n°16, 17 et 52.
 - Demandes des concessionnaires (TRAPIIL, GRTgaz, SPSE, RTE, EDF Hydro Alpes) :
 - Zonage : mettre en UFn les parcelles AB 112, la partie amont de la parcelle AB174, les parcelles AC4, 5, 9, 10, 11, 12 ; AD 10, 11 ; une partie de la parcelle AC 6
 - Mettre la parcelle AC 25 en zone UC
 - Règlement : ajouter des précisions sur les occupations et utilisations du sol dans le règlement pour EDF et GDF
 - Annexes du PLU : ajouter les fiches d'information GRTgaz et Trapil. Prise en compte des recommandations du commissaire enquêteur :
 - Monsieur le Maire propose d'intégrer la recommandation du commissaire enquêteur : Passer la parcelle ZK n° 248b en zone UG (extension du cimetière, faisant l'objet d'un ER), afin d'être cohérent avec l'objet de l'emplacement réservé et le PLU.
 - Prise en compte des avis favorables suivants du commissaire enquêteur :
 - Avis 1 : Changement de destination d'un bâtiment sur la parcelle ZB144, car il a fait l'objet d'un avis positif de la chambre d'Agriculture consultée après l'enquête.
 - Avis 2 : idem recommandation plus haut (parcelle ZK n° 248b en zone UG)
 - Avis 7 : Création d'un STECAL Ae3 pour la coopérative Cave des Clairmonts (parcelle ZL36), qui lui permettra d'évoluer à l'avenir et développer l'agro-tourisme.
- Le rapport de présentation sera également mis à jour pour intégrer toutes les modifications listées plus haut et plusieurs compléments d'informations transmis. Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Considérant que ces modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du PLU et sont compatibles avec les orientations du PLH. Considérant que l'ensemble des membres du conseil municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations visés dans la convocation ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
1. décide d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté.
 2. décide d'approuver le projet de PLU,
 3. autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
 4. indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Beaumont-Monteux aux jours et heures d'ouverture habituels.
 5. indique que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Beaumont-Monteux durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité.

- 6. indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception en préfecture, accompagnée du dossier de PLU, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).
- **Urbanisme – Instauration du droit de préemption urbaine**

L'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé d'instituer un droit de préemption (DPU), sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser, telles qu'elles sont définies par ce plan. Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels. Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement (L.210-1 du code de l'urbanisme). Vu les articles L.211-1 et R.211-2 du Code de l'urbanisme, Vu la délibération n° 15/2020 en date du 9 mars 2020 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU, Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines ou d'urbanisation future délimitées par le plan annexé à la délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

 - décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU hors UF et AUf du PLU selon le plan joint à la délibération.

Cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage en mairie durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

En application de l'article R211-3 du code de l'urbanisme, une ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

 - au directeur départemental des services fiscaux ;
 - au président du conseil supérieur du notariat ;
 - à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance (tribunal judiciaire) ;
 - au greffe du tribunal de grande instance (tribunal judiciaire).

- **Divers - Motion de Soutien à la filière Vin et Eaux de Vie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les États-Unis d'Amérique (USA) à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France. Dès lors :

 - Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;
 - Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;
 - Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur ;
 - Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;
 - Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;
 - Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Président de la République Française :

 - d'œuvrer pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
 - de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles des États-Unis.

25 mai 2020

Installation du conseil municipal

M. Bruno SENECLAUZE déclare vouloir installer le conseil municipal issu des élections du dimanche 15 mars 2020. Il procède ensuite à l'appel nominal des personnes élues et les invite à prendre place pour siéger :

Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Nathalie BANCHET, Claudine WASSILIEFF, Luc TARDY, Marie-Chantal BLACHE, Jean ABRIAL, Olivier FERMOND, Delphine PRUD'HOMME, Philippe LADRET, Sandrine BASSET, Christophe GIRAUD, Émilie THIEVENT (absente excusée). Le conseil municipal peut donc siéger régulièrement. Les conseillers municipaux (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions. Il y a lieu de désigner un secrétaire de séance : Christophe GIRAUD

Élection du maire

Ensuite, M. Bruno SENECLAUZE cède la présidence à Mme Marie-Chantal BLACHE, doyenne de l'assemblée. Elle dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie. Elle invite ensuite les conseillers à procéder à l'élection du Maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Elle propose la candidature de M. Bruno SENECLAUZE. Deux assesseurs sont désignés : Claudine WASILIEFF et Jean ABRIAL.

Résultats du premier tour de scrutin

M. Bruno SENECLAUZE : 15 voix

M. Bruno SENECLAUZE, à l'unanimité, est proclamé et est immédiatement installé. Il remercie les élus pour la confiance accordée.

Nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Le maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Élection des adjoints

Sous la présidence de M. SENECLAUZE Bruno élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le maire a rappelé que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT). Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée. Il s'agit de la liste conduite par Michel BANC : Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Nathalie BANCHET. Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire. Résultats du premier tour de scrutin :

Liste Michel BANC : 15 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par

M. Michel BANC. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1 – Michel BANC

2 – Emmanuelle ROCHE

3 – Christian DELSARTE

4 – Nathalie BANCHET

Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en



cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. La brochure du statut de l'élu local sera envoyée par mail à tous les élus.

Elus - Mise en place des Commissions Municipales

Il est décidé de créer des commissions municipales qui seront chargées d'instruire les dossiers qui leur seront soumis. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide la mise en place des commissions suivantes :

Commission Voirie, Bâtiments communaux, Sécurité, Environnement : Michel BANC (adjoint responsable), Jean ABRIAL, Philippe LADRET, Luc TARDY.

Commission Communication, Culture, Développement et Conseil de jeunes : Emmanuelle ROCHE (adjointe responsable), Marie-Chantal BLACHE, Claudine WASSILIEFF, Delphine PRUD'HOMME, Émilie THIEVENT (communication, culture), Nathalie BANCHET (conseil de jeunes)

Commission Urbanisme, Finances, Réseaux secs : Christian DELSARTE (adjoint responsable), Jean ABRIAL, Luc TARDY, Christophe GIRAUD, Olivier FERMOND (finances), Philippe LADRET (urbanisme).

Commission Écoles, Associations, Jeunesse et Sport : Nathalie BANCHET (adjointe responsable), Émilie THIEVENT, Sandrine BASSET, Olivier FERMOND, Delphine PRUD'HOMME, Marie-Chantal BLACHE, Claudine WASSILIEFF, Le Maire est président de droit de ces commissions. Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, chacune de ces commissions devra, lors de sa première réunion, désigner son Vice-Président qui pourra convoquer et présider sa propre commission si le maire est absent ou empêché.

CCAS - Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire. Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, le CCAS dispose de huit membres élus et nommés, outre le Président de droit. Le Conseil municipal, fixant à huit le nombre des membres élus et nommés, entre le Président de droit, procède ensuite à l'élection des membres élus. Sont élus, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 13, Blanc : 1), au scrutin de liste et à bulletin secret :

- Michel BANC, 1e adjoint
- Nathalie BANCHET, 4e adjointe
- Marie-Chantal BLACHE, conseillère municipale
- Sandrine BASSET, conseillère municipale

Personnel - Décision d'embauche de deux jeunes pour les congés d'été

Pour faire face aux travaux d'entretien qui sont relativement importants en période estivale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'opération des années précédentes en embauchant

deux contractuels âgés de 16 à 18 ans, cet été. Il est proposé que ces deux personnes assureront leur travail pendant quatre semaines chacune, en remplacement de l'agent communal en congé.

SDED - Désignation de 2 représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du comité syndical du SDED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, reçu le 9 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collège du Groupe A pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre. Ce Comité est composé d'un collège dit Groupe A comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2020. Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité syndical. Ensuite, chacun des collèges désigne, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5 000 habitants, dans la limite de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants par collège.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du CG.C.T., le choix du conseil municipal « peut porter uniquement sur l'un de ses membres », sous la seule réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

■ Christian DELSARTE né le 19-11-1965 domicilié 6 Les Jardins du Port 26 600 Beaumont-Monteux; christian.delsarte@beaumont-monteux.fr

■ Bruno SENECLAUZE né le 23-10-1961 domicilié 26 route des Croix 26 600 Beaumont-Monteux; bruno.seneclauze@beaumont-monteux.fr

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à notifier cette





conseils municipaux

■ Charge Monsieur Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de l'opération.

29 juin 2020

Finances - Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le taux des taxes directes locales pour l'année 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux ainsi qu'il suit :

	Année 2019	Année 2020
FONCIER BÂTI	9,70	9,70
FONCIER NON BÂTI	19,74	19,74

Finances - Commune - Budget Primitif 2020

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de la Commune de Beaumont Monteux qui se décompose ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	1 602 904 €
Section Investissement	1 177 000 €

Finances - Commerces - Budget Primitif 2020

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2020 – Commerces qui se décompose ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	20 178 €
Section Investissement	64 952 €

10 juillet 2020

Bâtiments – Conclusion d'un bail à réhabilitation avec



Soliha pour d'anciens locaux situés 2-6 route de l'Hermitage

La commune est propriétaire d'anciens locaux situés 2-6 route de l'Hermitage, comprenant une maison et ses dépendances, un ancien commerce et son logement, d'une superficie totale d'environ 320 m², assortis d'une cour. Cet immeuble, après avoir été utilisé à des fins d'habitation et de locaux professionnels (boulangerie, cabinet infirmier et ostéopathe) est aujourd'hui vacant depuis plus de trois ans. Situés en zone UA du PLU, sur les parcelles cadastrées sous les numéros 47, 48, 149, 165 et 247 (partiellement) de la section AB, cet édifice nécessite des travaux de rénovation importants. C'est dans ce contexte, que Monsieur le Maire a sollicité SOLIHA, association privée qui œuvre en faveur de l'habitat, afin d'étudier la faisabilité d'aménager 5 logements (1T2 duplex, 1T3 duplex, 1T3 PMR, 1T3 et 1T4 duplex). Monsieur le Maire précise que la parcelle 247 est partiellement concernée, puisque le parking PMR y serait implanté.

Le reste de la parcelle rejoindrait alors le domaine public, car il comprend le trottoir et l'accès à une propriété privée voisine. Cela permettrait de réhabiliter des locaux vétustes au cœur du village, sachant que Soliha propose la souscription d'un bail à réhabilitation de 50 ans. Le preneur s'engagerait à prendre en charge les frais d'établissement du bail, les frais afférents à la division cadastrale de la parcelle 247, ainsi que le coût de l'opération, estimé à 703 067 € HT. Soliha Drôme prendrait également à sa charge toute dépense correspondant au volume loué et, au terme du bail, la commune retrouverait la pleine propriété du bien réhabilité et entretenu. En signant ce bail, la commune satisferait un objectif d'intérêt général

permettant la création de cinq logements qui seraient loués, gérés et suivis par des professionnels, et ce sans dépense pour la commune. À l'issue du bail d'une durée de 50 ans, elle récupérerait des logements en bon état d'entretien. Monsieur le Maire présente l'avis de France Domaine proposant la gratuité de la redevance annuelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'un bail à réhabilitation avec Soliha sur la base des conditions fixées ci-dessus,
- approuve la division cadastrale de la parcelle AB 247,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CCID - Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts directs suite aux élections municipales de 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts directs qui précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Il est précisé également que cette commission est présidée par le Maire. Conformément à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de la Drôme, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, propose une liste de contribuables, en nombre double, parmi lesquels seront désignés les membres de cette commission (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants) par les services fiscaux.

Elus - Election des délégués et de leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales

Dans le cadre du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020

Elus - Formation des élus

afin de désigner leurs délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Pour la commune de Beaumont-Monteux, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Il est rappelé qu'en application des articles L.289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste paritaire, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. 1 liste de candidats est déposée. À l'issue du dépouillement par les membres du bureau électoral, le Maire proclame élus délégués et élus suppléants les membres de la liste : titulaires : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Michel BANC - Suppléants : Nathalie BANCHET, Olivier FERMOND, Émeline THIEVENT

Elus - Désignation du Correspondant Défense

Le gouvernement a engagé, depuis la mise en œuvre de la professionnalisation des armées, une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Il est demandé alors à chaque commune de disposer d'un correspondant identifié dont la fonction est de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les communes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de correspondant défense : Bruno SENECLAUZE, Maire.

Elus - Désignation du correspondant municipal de la Prévention Routière

Suite aux élections municipales de mars 2020, il y a lieu de procéder

d'hébergement, pris en charge par la collectivité font l'objet d'un remboursement, dans les conditions prévues par la réglementation. Les organismes retenus pour dispenser ces formations doivent être agréés par le ministère de l'intérieur.

Dès lors, Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 et suivants instituant un droit à la formation à leurs fonctions pour les élus ; Vu les grands axes du plan de formation des élus, définis en fonction des dispositions législatives et réglementaires applicables aux statuts des élus locaux, des missions des collectivités locales et de l'environnement local à partir duquel les élus exercent leur champ de compétence ; Considérant la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat ; Considérant la volonté de la collectivité de répondre de manière optimale aux problématiques qui se posent dans le cadre de la gestion de la commune ; Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.
- d'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus comme suit : Statut juridique de l'élu local (dispositions applicables aux responsabilités civiles, pénales, personnelles), Compétences de la collectivité, Voirie, Action sociale, Habitat, Environnement (dispositions relatives aux problématiques environnementales), Urbanisme, Commande publique, Politique de l'autonomie, Stratégie de communication du territoire ...
- de retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.
- d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire en formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.
- d'imputer au budget de la commune les crédits ouverts à cet effet.
- de prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus, eu égard à la délibération cadre qui le prévoit.

Elus - Désignation du Correspondant Défense

Le gouvernement a engagé, depuis la mise en œuvre de la professionnalisation des armées, une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Il est demandé alors à chaque commune de disposer d'un correspondant identifié dont la fonction est de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les communes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de correspondant défense : Bruno SENECLAUZE, Maire.

Elus - Formation des élus

afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré le principe du droit à la formation des élus locaux, principe prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment par l'article L2123-12. En effet, chaque élus a le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à sa fonction, dans le but bien compris d'exercer au mieux les compétences qui lui sont dévolues. Le nombre de jours de formation est fixé à 18 par mandat au profit de chaque élus. Pour chaque exercice, le montant annuel des dépenses de formation ne peut pas être inférieur à 2 % du montant total des indemnités pouvant être allouées aux élus de la commune. Les frais de formation, de déplacement et

à la désignation d'un correspondant municipal de la Prévention Routière. À cet effet, à l'unanimité, le conseil désigne Nathalie BANCHET, adjointe.

Personnel - Renouvellement de l'adhésion au service d'assistance retraite CNRACL du Centre de Gestion - Convention assistance retraite 2020-2022

Depuis 2008, la commune de Beaumont-Monteux adhère par convention au service d'assistance retraite proposé par le Centre de Gestion de la Drôme. À ce titre, le Centre de gestion (C.D.G.) propose aux collectivités une mission d'intervention concernant les dossiers et processus liés aux retraites. Le coût de ce service est fonction des processus, nombre et type de missions effectuées par le C.D.G. Afin de poursuivre dans cette démarche, une nouvelle convention est proposée pour les années 2020 à 2022. Après avoir pris connaissance de la convention correspondante, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire et en cas d'empêchement à un de ses adjoints, pour signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la gestion

CNAS - Désignation des délégués locaux (élu et agent) au Comité National d'Action Sociale

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune de Beaumont-Monteux adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Suite au renouvellement des instances communales, il est demandé de désigner de nouveaux délégués (1 élus et 1 agent). À cet effet, le conseil désigne à l'unanimité Bruno SENECLAUZE, Maire et Frédérique DUMAS, agent.

Arche Agglo - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Considérant que pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo par procédé à la création d'une Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres. Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo de procéder au sein du Conseil municipal à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal : désigne Christian DELSARTE, membre titulaire et Jean ABRIAL, membre suppléant pour siéger à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo.

Finances - Budget Commune – Affectation définitive des résultats 2019 reprenant les résultats du budget annexe de l'assainissement

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats

définitifs lors du vote du comité administratif. Règle d'affectation des résultats : Le résultat de clôture (déficitaire ou excédentaire) de la section d'investissement est rapporté au compte 001 (en dépense ou recette) de cette même section. Les restes à réaliser, en dépenses et recettes d'investissement, sont reportés dans leur intégralité en section investissement. Si le résultat de clôture de la section de fonctionnement est déficitaire, il est reporté au compte 002 (en dépense) de cette même section. Si le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire : affectation obligatoire au compte 1068 (en recette d'investissement) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser, le surplus est soit affecté en réserve au compte 1068 (recette d'investissement) et soit à financer des investissements nouveaux, soit reporté en tout ou partie au compte 002 (en recette) de la section de fonctionnement. Monsieur le Maire précise que : La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») a attribué, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020. Les résultats budgétaires du budget annexe transférés de l'exercice précédent le transfert de compétences (résultat cumulé de la section de fonctionnement et solde d'exécution cumulé de la section d'investissement) sont repris au budget principal de la commune. Cette reprise fait l'objet d'une délibération budgétaire affectant les lignes 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » et 002 « Résultat de fonctionnement reporté ». Vu la délibération n°8/2020 du 9 mars 2020 ayant pour objet l'affectation des résultats du budget général avant la reprise des résultats du budget annexe assainissement, Vu la délibération n°38/2020 du 28 septembre 2020 ayant pour objet l'affectation des résultats du budget général après la reprise des résultats du budget annexe assainissement, Vu la délibération n°39/2020 du 28 septembre 2020 ayant pour objet le transfert partiel des excédents du budget annexe assainissement à ARCHE AGGLO. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

■ décide d'accepter les décisions modificatives ci-dessous

■ dit que les crédits nécessaires à l'affectation définitive des résultats sont inscrits par décision modificative de la Commune.

Finances - Transfert de compétence assainissement - Convention de coopération - Transfert partiel des résultats à la communauté d'agglomération Arche Agglo

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») a attribué, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020. Les budgets des services eau potable et assainissement sont soumis au principe d'équilibre financier, posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et la Commune de Beaumont-Monteux ont conjointement décidé de transferer une partie des résultats de clôture du budget annexe de l'Assainissement pour permettre à ARCHE Agglo de financer les charges des services transférés sans devoir emprunter une somme qui a été déjà financée par l'usager. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes d'ARCHE Agglo et de la commune de Beaumont-Monteux. Monsieur le Maire rappelle les textes en vigueur, à savoir : La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe »), La Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, Les articles L.2224-1 et L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, L'instruction M49 applicable aux services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable, La délibération n°59/2019 approuvant la convention de coopération entre ARCHE Agglo et la Commune de Beaumont-Monteux en vue du transfert des compétences Eau et Assainissement : exploitation des services et transfert des excédents, Vu les résultats du compte administratif du service de l'Assainissement de la Commune constatés au 31 décembre 2019, Considérant la convention de coopération signée entre la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo et la Commune au titre de l'exploitation du service Assainissement Collectif et dans laquelle la commune indiquait son intention quant au transfert des excédents, Considérant l'avantagé à cette convention, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert d'une partie des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo comme défini ci-dessous :
- Résultat d'exploitation excédentaire de 201 853,40

conseils municipaux

d'inscrire les crédits correspondants

BUDGET INVESTISSEMENT

Au compte 001	R	5 894,58
Au compte 2151 opération 200 travaux de voirie	D	5 894,58

BUDGET FONCTIONNEMENT

Au compte 002	R	201 853,40
Au compte 678 (excédent transféré à l'AGGLO)	D	41 500
Au compte 615 221 entretien bâtiments	D	80 176,70
Au compte 615 231 entretien voiries	D	80 176,70

Urbanisme - Mise à jour du taux de la Taxe d'Aménagement

Majorée dans le secteur des quartiers de l'île et le Port, Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-15 ; Vu la délibération du 21 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur le territoire communal ; Vu la convention de Projet Urbain Partenarial signé avec les conseils DECHAMBRE le 21 octobre 2011 ; Vu la convention de Projet Urbain Partenarial signé avec M. CHARRIN le 9 octobre 2012 ; Vu la délibération du 21 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 15 % à l'intérieur d'un périmètre délimité sur le secteur de l'île et le Port ; Monsieur le Maire expose la situation de la Taxe d'Aménagement majorée sur le secteur de l'île et le Port : Considérant que le périmètre de la Taxe d'Aménagement majorée instauré sur les secteurs de l'île et le Port englobe les deux secteurs de PUP signés avec M. CHARRIN et avec les conseils DECHAMBRE ; Considérant que la délibération précitée du 21 novembre 2011 a fixé la Taxe d'Aménagement majorée à 15 % sur le secteur de l'île et le Port en se basant sur un prévisionnel de construction de 69 logements neufs d'une surface de plancher taxable moyenne de 115 m² ; Considérant que le calcul permettant d'aboutir au taux de 15 % n'avait pas pris en compte les éventuelles extensions, annexes et piscines qui pourraient être réalisées dans le périmètre de la Taxe d'Aménagement majorée ; Considérant que les participations d'urbanisme collectées à ce jour par les deux PUP et par la Taxe d'Aménagement majorée sur le secteur de l'île et le Port représentent déjà 97 % des participations d'urbanisme qu'il était prévu de mettre à la charge des aménageurs et constructeurs du secteur ; Considérant que les 47 constructions déjà réalisées sur le secteur de l'île et le Port représentent seulement 68 % du prévisionnel de constructions estimé lors du calcul du taux de la Taxe d'Aménagement majorée ; Considérant que cet écarts s'explique par les deux raisons principales suivantes :

- les 47 constructions déjà réalisées dans le périmètre de la Taxe d'Aménagement majorée présentaient, en moyenne, des surfaces de plancher supérieures à la moyenne estimée de 115 m² ;

■ il a été réalisé, depuis la mise en place de la Taxe d'Aménagement majorée, un total de 5 extensions et/ou piscines, soit 14 permis de construire et/ou déclarations préalables ayant générée de la Taxe d'Aménagement, non prise en compte dans le calcul du taux de TA majorée ;

Considérant que le maintien du taux de TA majorée actuel de 15 % sur le secteur de l'île et le Port conduirait la commune à percevoir un montant global de participations nettement supérieur à ce qu'elle peut légalement mettre à la charge des aménageurs et constructeurs du périmètre ; Considérant que cela constituerait un enrichissement sans cause de la commune au détriment des pétitionnaires qui seraient en droit d'en demander le remboursement ; Considérant qu'il est possible de faire évoluer chaque année le taux de la Taxe d'Aménagement ; Considérant que les terrains constructibles disponibles au regard du PLU actuel permettraient la réalisation d'environ 5 à 6 logements supplémentaires sur le secteur de l'île et le Port ; que le montant des participations restant à percevoir sur le secteur s'élève à environ 10 000 € ; Considérant qu'un taux de Taxe d'Aménagement de 5 % permettrait de collecter les participations restant dues sur le secteur ; Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de ramener à 5 % le taux de la Taxe d'Aménagement majorée sur le secteur de l'île et le Port
- Par conséquent, sur l'ensemble du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement sera de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2021. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales (article L.2131-1). En

outre, elle sera transmise :

- au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

12 octobre 2020

Personnel - Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 15/09/2020, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression du poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet suite à la promotion interne de l'agent au grade d'agent de maîtrise, depuis le 1^{er} février 2020.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la modification du tableau des effectifs ainsi :

Tableau des effectifs

Postes	Temps travail	Actuel	Modifié
Filière administrative			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	35h	1	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	35h	1	1
Filière technique			
Agent de maîtrise	35h	1	1
Agent de maîtrise	27h11min	1	1
Adjoint Technique Territorial	35h	2	2
Adjoint Technique Territorial	14h54min	1	1
Filière sociale			
Agent de maîtrise	32h28min	0	1
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	32h28min	1	0
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	30h19min	1	1

Voirie - Actualisation de la charte municipale définissant les modalités de rétrocession dans le domaine public routier communal des voies et réseaux privés.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération relative à la charte municipale définissant les modalités de rétrocession dans le domaine public routier communal des voies et réseaux privés, approuvée le 22 septembre 2015. Il explique que depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement a été transférée de la commune à la communauté d'agglomération Arche Agglo. Dès lors, la charte, qui précisait que la commune est gestionnaire des eaux usées et imposait des caractéristiques techniques est obsolète, et par conséquent nécessite une actualisation. Il est alors présenté au conseil municipal le projet de charte actualisé. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la charte municipale actualisée.

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux – Marché de travaux - Attribution des lots 1 à 9

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat du marché public concernant les travaux de restructuration/extension de la cantine scolaire et d'extension des services techniques et présente à l'assemblée délibérante le rapport de présentation d'analyse des offres rendu par le maître d'œuvre.

Les Entreprises retenues sont les suivantes : Montant HT Lot 1 - Démolition terrassement gros œuvre VRD : Ets Michel SAVEL 199 705, 60 € - Lot 3 - Menuiseries extérieures aluminium/serre-voie : Ets DELORME BATTANDIER 60 614, 60 € - Lot 4 - Plâtrerie Peinture Faux plafond : Ets MEFTA BELOT 52 202, 69 € - Lot 5 - Menuiserie bois : Ets Pierre JUET 31 405, 15 € - Lot 6 - Carrelage faïences : Ets ANGELINO et Fils 39 816, 72 € - Lot 7 - CVC Plomberie : Ets DUPONT

Par conséquent, sur l'ensemble du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement sera de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2021. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales (article L.2131-1). En

95 696, 24 € - Lot 8 - Cuisine : Ets SOFRAM 29 844, 60 €

Lot 9 - Électricité : Ets MARGIRIER 59 784, 78 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue d'une part les marchés de travaux aux entreprises précitées, précise d'autre part que le lot 2 « Charpente couverture bardage zinguerie » est infructueux pour des raisons techniques et financières et enfin autorise le Maire à signer les marchés de travaux correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24 novembre 2020

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux – Marché de travaux - Attribution des lots 2.1 et 2.2

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°44/2020 en date du 12 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal attribuait les marchés de travaux dans le cadre du marché public concernant les travaux de restructuration/extension de la cantine scolaire et d'extension des services techniques. Il précise que le lot 2 « Charpente couverture bardage zinguerie » était infructueux pour des raisons techniques et financières. Par conséquent, une nouvelle consultation était nécessaire, le lot ayant alors été scindé en deux lots :

- Charpente bois/Couverture/Bardage/Zinguerie
- Charpente métallique/Métallerie

Le rapport de présentation d'analyse des offres rendu par le maître d'œuvre a ensuite été présenté à l'assemblée délibérante.

Les Entreprises retenues sont les suivantes : Montant HT Lot 2.1 - Charpente bois/Couverture/Bardage/Zinguerie : Ets ROYANS CHARPENTE : 118 771,77 €

Lot 2.2 - Charpente métallique/Métallerie : Ets BECT : 31 014,82 €

À la majorité des suffrages exprimés (abstention de J. ABRIAL), le Conseil Municipal attribue les marchés de travaux aux entreprises précitées, et autorise le Maire à signer les marchés de travaux correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'assemblée délibérante doit se positionner sur l'option du lot 2.1 relative à l'isolation sous couverture bac sec de l'avant. À l'unanimité, le conseil municipal retient l'option du lot 2.1 proposée par l'entreprise retenue ROYANS CHARPENTE pour un montant de 1 490,56 € HT et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Arche Agglo - Remboursement de la quote-part communale dans l'acquisition de masques et de gel hydro-alcoolique

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 23 mars dernier a prononcé l'état d'urgence sanitaire. Il explique que les marchés portant sur des besoins et prestations strictement nécessaires pour faire face à la situation d'urgence peuvent bénéficier des assouplissements prévus par l'article R. 2122-1 du Code de la Commande Publique qui autorise l'acheteur à recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable. Pendant la phase de confinement des mois de mars et avril 2020, ARCHE Agglo a organisé, avec les communes volontaires, des acquisitions groupées de masques de protection et de gels hydro-alcooliques. La prise en charge intégrale de la dépense a été assumée par ARCHE Agglo, étant précisé qu'une répartition a été définie entre la communauté d'agglomération et les communes membres, telle que définie ci-après :

Masques : Prix unitaire TTC : 3,93 € - Subvention Etat (50 % d'une base maximum de 2 €) : 1 € - Charge résiduelle à financer : 2,93 € - Part ARCHE Agglo, 2/3 : 1,95 € - Part commune, 1/3 : 0,98 €

Gel hydro-alcoolique : Prix unitaire TTC : Bidon de 25 litres : 195 € - Bidon de 5 litres : 45 € - Robinet : 3,48 € - Flacon : 2,28 € - Il est rappelé la délibération n° 2020-505 du 21 octobre 2020 d'ARCHE Agglo. Pour permettre la prise en charge financière des quotes-parts communales, il convient de permettre le mandatement des dépenses. La commune avait commandé 1 304 masques et 2 bidons de 25 litres de solution hydro-alcoolique, pour des coûts globaux respectivement de 5 123,81 € TTC et 390 € TTC.

Monsieur le Maire précise que l'achat de ces masques est en partie pris en charge par l'Etat, à hauteur de 1 303,77 € TTC et par Arche Agglo pour un montant de 2 546,69 € TTC. La part restant à la charge de la commune, qui convient de rembourser à Arche Agglo s'élève donc à 1 663,35 € TTC (masques : 1 273,35 € + gel : 390 €).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant de 1 663,35 € à rembourser à Arche Agglo et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les Entreprises retenues sont les suivantes : Montant HT

Lot 1 - Démolition terrassement gros œuvre VRD : Ets Michel SAVEL

199 705, 60 € - Lot 3 - Menuiseries extérieures aluminium/serre-voie : Ets DELORME BATTANDIER 60 614, 60 € - Lot 4 - Plâtrerie Peinture Faux plafond : Ets MEFTA BELOT 52 202, 69 € - Lot 5 - Menuiserie bois : Ets Pierre JUET 31 405, 15 € - Lot 6 - Carrelage faïences : Ets ANGELINO et Fils 39 816, 72 € - Lot 7 - CVC Plomberie : Ets DUPONT

Par conséquent, sur l'ensemble du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement sera de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2021. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales (article L.2131-1). En

dans le cadre de l'accueil périscolaire par l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux pour les enfants des écoles de la commune

Urbanisme - Transfert de la compétence document d'urbanisme à la communauté d'agglomération Arche Agglo - Opposition

Monsieur le Maire rappelle que l'association Familles Rurales assure un accueil périscolaire pour les enfants des écoles de Beaumont-Monteux, organisé dans les locaux du centre de loisirs, chemin du stade. Le service est déjà en partie financé par les cotisations des familles adhérentes de l'association, ainsi que par la mise à disposition gratuite des locaux, propriété de la commune. Toutefois, la pérennité de ce service nécessite un soutien supplémentaire de la part de la commune. Il est proposé une participation à hauteur de 40 € par jour d'accueil, participation qui sera payée à l'association sur justificatif du nombre de jours d'accueil. Les modalités de ce soutien sont précisées dans le projet de convention. Après avoir examiné le projet de convention et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention avec l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux, pour les années 2020, 2021 et 2022,
- précise que cette convention pourra être renouvelée,
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Urbanisme - Adhésion pour la période 2021-2023 au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme gérés par ARCHE Agglo Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire expose que la loi Accès au Logement et un Urbanisme Renové n° 2014 - 366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR), Arche Agglo a vocation à devenir compétente de plein droit en matière de PLU. Suite aux élections municipales et au renouvellement du conseil communautaire, ce transfert intervient le 1^{er}



ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Une école où il fait bon apprendre

Pour cette nouvelle année scolaire, l'école St Joseph reçoit 73 élèves répartis sur 3 classes. Avec une équipe enseignante stable et disponible, une équipe de parents dynamiques et engagés, des élèves motivés, c'est parti pour une nouvelle année riche de projets, d'événements, de rencontres malgré le contexte sanitaire.

Des projets pour découvrir, apprendre, comprendre et vivre ensemble

La classe de maternelle mènera un projet autour du jardin. Ce projet permettra de matérialiser



le temps qui passe en jardinant au fil des saisons.

Accompagnée par une animatrice du CIVAM, la classe des CP-CE1 participera à un projet intitulé « du champ à l'assiette ». Les élèves mèneront un travail autour de l'origine des aliments et leur transformation et seront sensibilisés aux comportements éco-citoyens et à l'agriculture durable.

La classe de CE2-CM1-CM2 participera à un projet théâtre. Au programme: construction d'un

spectacle avec l'aide d'une intervenante, participation au festival des Monstrueuses Rencontres organisé par la MJC de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, rencontres avec des artistes.

Des temps de pastorale pour réfléchir et échanger

La pastorale, vécue souvent à partir du quotidien de notre école, en lien avec le projet pédagogique de l'année ou des événements particuliers, comme la rentrée, les vacances...ou encore des fêtes du calendrier liturgique comme Noël, Pâques, fait partie de notre caractère propre.

de toute l'école à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie » au profit de l'association ELA qui soutient les enfants touchés par les leucodystrophies. Les élèves ont récolté des dons dans leur entourage et au cours d'une matinée sportive, ont prêté symboliquement leurs jambes à leurs camarades malades qui ne peuvent plus s'en servir. Une autre action solidaire sera proposée au mois de décembre avec une vente de lumignons au profit du secours catholique. Au travers de ces actions, les élèves sont sensibilisés à la solidarité, au handicap et au respect de la différence.

Contacts

N'hésitez pas à nous contacter pour rencontrer l'équipe enseignante ou vous renseigner.

Adresse postale:
21, rue des écoles
26 600 Beaumont-Monteux

Tél. et fax: 04 75 84 69 27

Mail:

ogec.ecolestjoseph@wanadoo.fr

Site internet:

stjoseph-beaumontmonteux.com

Des actions solidaires

La première période a été marquée par la participation

GROUPE SCOLAIRE HENRI MATISSE

Une année à l'école Henri Matisse

Pour cette nouvelle année scolaire, l'école Henri Matisse voit ses effectifs augmenter et accueille 130 enfants répartis en 5 classes.

Malgré une année scolaire écoulée, les élèves ont pu bénéficier de cours de théâtre dans le cadre d'un partenariat avec la MJC de Saint Donat sur l'Herbasse. Ils ont assisté à plusieurs spectacles. Chaque classe a également écrit une pièce de théâtre, mais même si celles-ci n'ont pu être jouées sur scène, cela restera un bon souvenir.



Avec une équipe stable et disponible, une nouvelle année de travail est lancée.

Le contexte de cette rentrée est marqué tout comme la fin de l'année scolaire 2020 par la mise en place d'un protocole sanitaire et des gestes barrières à respecter.

Beaucoup de questions sont encore en suspens concernant les projets et les sorties.

Cette année, avec le soutien de l'Amicale Laïque, association de parents dynamiques et Arche Agglo, les enseignantes pré-



voient quelques sorties en rapport avec la nature. Les arbres,



Renseignements Groupe scolaire :

Pour toute inscription, renseignements n'hésitez pas à nous contacter tout au long de l'année.

Groupe scolaire Henri Matisse

Mme Caroline Quélin

14 rue des écoles
26 600 Beaumont-Monteux

Tél. : 04 75 84 63 32

Mail : ce.0260572f@ac-grenoble.fr

les animaux des rivières et les oiseaux migrateurs feront partie des thèmes abordés cette année.



L'Amicale Laïque

Vous proposera cette année encore de nombreuses manifestations afin de financer les différents projets scolaires, mais aussi les spectacles, les abonnements pour l'école Henri Matisse, mais également, d'aider les enseignants dans leurs ateliers (fête des pères et des mères, cuisine, photos de classes et cadeaux de Noël pour les classes). Au fil des mois, l'Amicale vous invite à venir vous retrouver régulièrement lors des manifestations que nous pourrions réaliser, selon le contexte sanitaire actuel. Nous avons pris la décision d'annuler en 2020 le vide grenier, notre course de caisses à savon et la fête de l'école. Nous avons offert en juin un goûter à chaque enfant de l'école Henri Matisse. Pour cette année 2020-2021 nous avons pour le moment pris la décision d'annuler l'organisation de notre LOTO annuel, et notre soirée à thème qui était prévue en octobre sur le thème d'Halloween. Nous espérons vivement nous retrouver lors de notre vide grenier annuel mais aussi lors du Corso. Et plus que tout en espérant que l'année scolaire puisse se clôturer par la fête de l'école.

Des goûters sont organisés tout au long de l'année suivant les événements du calendrier scolaire. Des ventes d'objets, ventes de pizzas avec notre partenaire le restaurant « Le Local » et sapins animeront notre année. D'ailleurs Monsieur Roux « pépiniériste » a proposé ses sapins de Noël pour les fêtes de fin d'année.

Cette année, nous avons pu organiser un magnifique carnaval



Notre Carnaval s'est déroulé le samedi 22 février 2020 à la salle des fêtes. Il regroupe tous les enfants du village et des communes voisines qui souhaitent partager un moment convivial avec un défilé dans les rues du village au rythme de la



fanfare préenregistrée. Nous espérons retrouver la Banda l'année prochaine. Retrouvez ce bel événement qui sera mis en place chaque année au mois de février avec un goûter et une après-midi dansante à la salle des fêtes.

Compétition de courses de caisses à savon

Nous vous attendons nombreux sur ce bel événement qui sera ouvert à l'inscription d'ici quelques semaines. Le concept: passer une journée formidable, entourés de vos amis et familles. Ce sera le moment de montrer qui sera le meilleur! Réalisez votre propre caisse à savon, sans moteur, ni système de freinage. Sa propulsion sera effectuée par 2 poussers pour les plus grands. Et une compétition de caisses à bretelles sera organisée pour les plus petits. Un véritable esprit d'équipe avec une journée pleine de bonne humeur et de convivialité: **LE PARTAGE sera le mot-clé. Plus d'informations très vite. Ouvert dès 3 ans jusqu'à 99 ans...**

Surprise !!!

L'Amicale a pris cette année, la décision **d'offrir « UNE CAISSE DE RÉCRÉ »** par classe, afin de proposer différents jeux pour que nos enfants se retrouvent à la récréation dans une ambiance chaleureuse et avec des jeux individuels ou collectifs malgré le contexte actuel. Cette caisse sera distribuée courant décembre 2020.

L'Assemblée générale s'est déroulée le 9 octobre

2020 à la salle des fêtes. Lors de celle-ci, le bureau de l'Amicale Laïque a été renouvelé et nous avons accueilli 3 nouveaux membres. Bienvenue à eux.

La composition du nouveau bureau est la suivante:

Président:	Hicham AMINE
Vice-présidente:	Camille TUDICO
Trésorière:	Émeline THIEVENT
Vice-Trésorier:	Benoît DOUNEKIAN
Secrétaire:	Alice GIRAUD
Vice-secrétaire:	Delphine PRUD'HOMME

Membres actifs : Audrey ARCHIMBAUD, Sabrina BOUZAZI, Élodie CARRONNIER, Laury CASTELLANI, Cédric COLLARD, Isabelle DEBRIS, Jessica DOREL, Élodie FLOCARD, Julie HERITIER, Marc HUGON, Béatrice HUGON, Mélanie GIRAUD, David JULLIN, Élodie MATHAIS, Mélanie MATHY, Grégory MOREAU, Estelle PLANTIER, Damien TEYTU et Bertrand THIEVENT.

Carnaval: samedi 27 février 2021

CORSO: dimanche 21 mars 2021

Vide grenier: dimanche 18 avril 2021

Course caisses à savon: dimanche 30 mai 2021

Fête de l'école: vendredi 25 juin 2021

Jeunesse - sports



L'association Familles Rurales

À Beaumont-Monteux elle soutient les familles depuis 1978 accueillant alors une vingtaine d'enfants. Aujourd'hui les enfants de 67 familles sont accueillis chaque jour à « L'île aux enfants », et vous êtes de plus en plus nombreux à participer à nos activités !

Suite à notre dernière Assemblée Générale du 15 octobre 2020, le bureau de l'association se compose de 6 membres : Mathieu SERRE (Président), Élodie FLOCARD (Vice-Présidente), Lætitia CHARRIER (Trésorière), Danièle ROUSSET (Vice-Trésorière), Alexis DEQUIDT (Secrétaire) et Brigitte PONSARD (Vice-Secrétaire).

Tous ces membres actifs feront au mieux cette année encore pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, et ils continueront à vous proposer de nouvelles activités afin de vous divertir, toujours dans la joie et la bonne humeur.

Cet été, une nouvelle formule d'accueil menée par Pierre, dans notre Centre de Loisirs, a été testée. Le « multi sites » nous a permis d'augmenter le nombre d'inscriptions, grandissant d'année en année, en respectant toujours les protocoles en vigueur. Nous avons pu ainsi privilégier l'accueil des petits, les séparant des grands et favorisant ainsi leur développement à leur rythme.

En ce début d'année scolaire 2020-2021, beaucoup de questions sont encore en suspens, nous réfléchissons pour toujours mieux vous accueillir, vous et vos enfants, sportivement et « sanitairement ». C'est pourquoi depuis la rentrée des vacances d'octobre Ben vous propose de nouveau les cours en visio, il s'est engagé à vous accompagner toute cette année encore dans votre engagement sportif, et par tous les moyens.

Bientôt 5 ans que notre coach sportif « Ben » (voir interview ci-après) vous pousse, petits et grands, à dépasser vos limites, et maîtriser votre corps. Tout ça avec entrain et bonne humeur! Cette année encore il vous a permis de rester en forme malgré les conditions sanitaires exceptionnelles de ce début d'année. Vous avez majoritairement répondu présent à cette nouvelle formule plus « connectée », et vous a permis de vous « revoir » à travers les cours en visio, et ceci a été très apprécié par les petits comme les grands... De nouvelles activités vous sont proposées cette année, comme le stretching suivi d'une séance de Pilates, mais aussi plus artistiques avec 6 (au minimum) ateliers Scrapbooking quelques samedis matin avec Valérie, adressés aux plus jeunes comme aux plus aguerris avec tout le matériel nécessaire, afin de passer un bon moment convivial, et de se faire plaisir!

Nos « hommes » ont pu nous rejoindre cette année, avec un nouveau cours de cardio renforcement musculaire, toujours pilotés par Ben, pour favoriser le gainage et la prise de masse de nos athlètes!

Malheureusement, nos annuelles « puces des couturières » n'auront pas lieu cette année, mais c'est pour mieux vous retrouver l'année prochaine!

Nous essayerons aussi de vous proposer en début de l'été 2021 une sortie semblable à la sortie Course d'orientation à Chaud Clapier, aux beaux jours. Cette sortie conviviale en famille a eu un beau succès, grâce à vous!

Nous essayons de vous proposer des activités toujours plus variées, et conviviales, alors si vous



avez des idées, des suggestions ou propositions, les membres de l'association Familles Rurales, seront ravis de vous accueillir ainsi que vos idées!

Interview exclusive de notre COACH

Chères Montérotes, Chers Montérots, comment mieux vous parler de nos activités sportives qu'à travers une petite interview exclusive de notre coach :

Ben, tu travailles avec nous depuis 4 ans, que cherches-tu à transmettre à nos enfants ?

Effectivement, je coache pour l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux depuis septembre 2016. Pour les 3/6 ans, je propose des exercices de motricité gymnique tels que l'apprentissage de la roulotte avant et arrière, marcher sur une poutre et pour les plus à l'aise ATR (appui tendu renversé) et roues. Pour les 6/10 ans, le travail est orienté sur les apprentissages athlétiques tels que l'apprentissage de la course, les attrapés, les lancés et la coordination motrice ludique.

Et les plus grands ?

En ce qui concerne les adultes, le travail est tout simplement de la préparation physique générale basée sur l'équilibrage du corps par le renforcement musculaire. Nous faisons aussi un peu de cardio pour que les coeurs des adhérents soient toujours aussi performants.

Ben, quels sont tes objectifs avec nos adhérents ?

Mes objectifs sont tout simplement que les jeunes et moins jeunes prennent du plaisir par l'activité physique.

Comment prépares-tu tes séances ?

Mes séances sont évolutives en fonction de la période de la saison pour que les progrès puissent se ressentir et se voir. Elles sont toutes différentes depuis bientôt 4 ans ce qui me demande une grande remise en question et un travail important pour faire varier les cours. Je dois les rendre toujours aussi attractifs et plaisants.

Quel est ton retour sur l'expérience Vidéo gym du printemps dernier ?

La saison 2019-2020 a été perturbée par le confinement mais j'ai pu mettre en place avec Familles Rurales les cours par vidéoconférence avec les petits et les grands... Ce qui a été une immense réussite grâce à une réactivité et une motivation au top des adhérents ou de leurs parents.

Le cœur des Montérotes te remercie !

Merci Ben pour ton investissement et ta bonne humeur !



Forum DES ASSOCIATIONS



Le samedi 5 septembre au matin s'est tenu le **forum des associations en plein air** dans la cour de l'école Henri Matisse. Malgré la crise sanitaire sept associations ont répondu présentes : Le FCH, le BMVRC, l'atelier des mélodies, Familles Rurales, le Krav'Maga 26, Coala 26, le Cercle de la Fontaine, le 2cv club, l'ADMR, tous sont venus présenter leurs activités. Merci à ces associations. C'est dans une ambiance conviviale et dans le respect des gestes barrières que s'est déroulée cette matinée, les parents comme l'année dernière ont pu bénéficier pour leurs enfants (sous certaines conditions) d'un chèque activités de 18 € qui vient en déduction à leur inscription à une association du village ou à Pass'Ados.

Comité des fêtes

Matinée Huîtres 05/01/2020 ✓

Char pour le Corso 29/03/2020 ✗

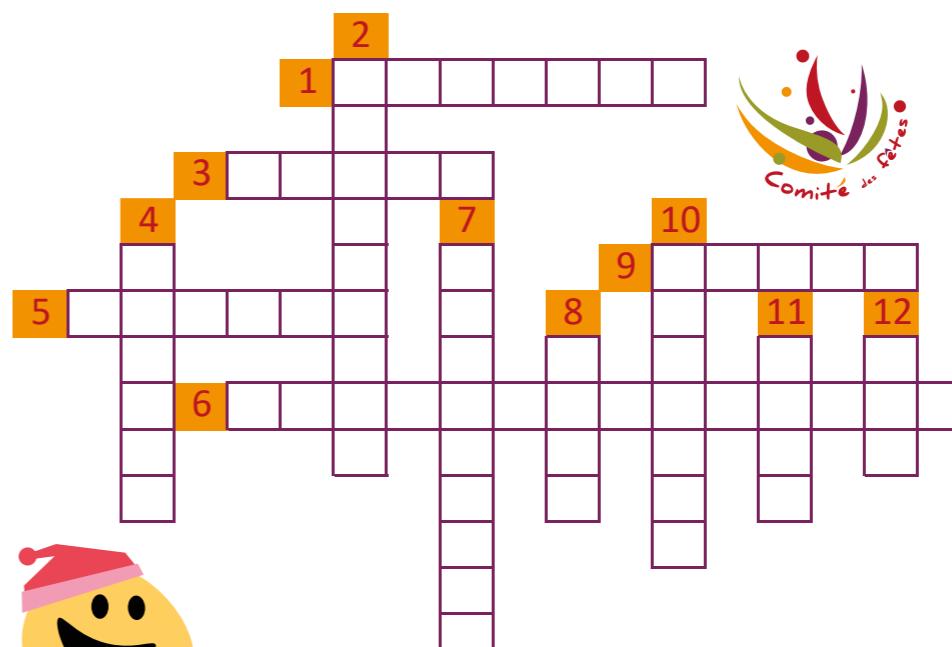
Fête de l'été 19/06/2020 ✗

GéoRallye 12/09/2020 ✗
remplacé par la fête de fin de l'été
19/09/2020

Comme il n'y a malheureusement pas grand-chose à raconter de nouveau cette année, voici quelques petits jeux pour vous divertir :-)

6		5	7		1
		3	2	4	6
9	7	6	4	1	8
	9		4	6	7
	2		1		5
5	7	8	2	6	3
2	3		1		9
8	5		3	9	
7		9		5	8

Un sudoku classique contient neuf lignes et neuf colonnes, donc 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.



1. Le comité vous y a emmené à deux reprises
2. Décennie de création du Comité des Fêtes
3. Elle nous accompagne souvent en musique
4. La mascotte féminine très connue du Comité
5. Plat de fête préparé par un membre du Comité
6. 10 éditions pour cette manifestation !
7. La dernière idée de l'équipe
8. Porté par tous les membres pour se différencier
9. Accessoire connu d'un jeu Intermonterots
10. Mangées lors d'une matinée hivernale
11. Prénom du chef de bande
12. Le comité le célèbre chaque année



■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	■	■	■	■	■	■	■	■

Le sudoku des couleurs contient neuf lignes et neuf colonnes, donc 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec 9 couleurs différentes en veillant toujours à ce qu'une même couleur ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.





**pour tous,
toute la vie,
partout**

ADMR
**de Châteauneuf-
sur-Isère recrute!**

En cette rentrée chaotique, l'association ADMR cherche à compléter ses effectifs.

L'association recrute tout particulièrement des profils expérimentés qui seront affectés prioritai- rement aux actes essentiels aide aux levers et aux couchers, aide à la toilette, accompagnement aux courses et RDV, aides aux repas... Vous réaliserez aussi l'entretien courant des pièces de vie.

Avec ou sans diplôme, nous valoriserons votre expérience, votre sens du relationnel, votre aptitude à communiquer et à vous adapter.

Vous êtes intéressé (e) par ce métier mais vous n'avez pas d'expérience, vous en avez une vague idée ou vous ne savez pas exactement en quoi consistent nos métiers, venez nous rencontrer.

Vous cherchez un emploi stable en CDD ou en CDI près de chez vous et à taille humaine, l'ADMR vous accueille au sein d'une équipe à votre écoute, dynamique et souriante.

Pour tous renseignements :
Damien CATIL au 06 76 19 45 93
ou dcatil@admr26.fr

L'association vous accueille aussi tous les matins à l'adresse ci-dessous.

**Association ADMR
de Châteauneuf sur Isère**
3 rue de l'école
26 300 Châteauneuf sur Isère
Tél. : 04 75 48 58 50
ou chato9isere@admr26.fr
**Ouverture au public du lundi
au vendredi de 9h à 12h.**

Le Cercle de la Fontaine

L'équipe du Cercle de la Fontaine remercie tous ses adhérents pour leur participation au club. Cette année, malheureusement, nous n'avons pas pu réaliser les activités prévues en raison du problème sanitaire international qui nous oblige à respecter des consignes données par nos dirigeants depuis mars 2020. En début d'année nous nous sommes réunis dans la salle ERA pour l'Assemblée Générale et ensuite au mois de février pour notre traditionnel concours de coinche.



Quelques activités sont maintenues telles que la marche, et les boules avec le respect des consignes en vigueur.

Nous espérons pouvoir reprendre le cours normal de nos activités en 2021.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 27 janvier 2021 à 10h (si ce rassemblement est permis).

Mars 2020: une soirée réussie pour Charivari

*C'est en 2010 que notre association Charivari et Cie a vu le jour.
Déjà 10 ans !!*

Et, pour fêter cet anniversaire, nous avons décidé de réaliser une manifestation sur la commune.

Mais quelle sorte de manifestation ? Une manifestation qui permettrait de rassembler les montérots et de participer à une bonne cause. Il a été alors décidé de faire profiter du bénéfice à une association de la commune : COALA (Club Omnisport Adapei Adaptés) a été choisie.

Et nous voilà partis pour une aventure fortement motivée :

- un orchestre « Los Locos » accepte de venir animer
- Des entreprises, artisans et commerçants répondent présents soit par du sponsoring, soit par une aide lors de la soirée
- Le Comité des fêtes nous épauler pour la gestion
- La Mairie nous prête la salle des fêtes gratuitement

Et n'oublions pas les associations de la commune qui se sentent concernées par la cause et qui entraînent avec elles de nombreux montérots, amis et famille.

On peut dire que cette soirée fut une réussite. Tout le monde s'est senti heureux, les participants se sont amusés et ont passé un bon moment.



Et grâce à la générosité de tous, Charivari a pu remettre un chèque de 2000€ à l'association COALA. Merci à tous !

Amicale boule

Comme la plupart des associations, nous avons connu une saison compliquée avec un arrêt brutal au moment du confinement en Mars. C'est malheureusement pour nous la période où l'activité est la plus intense.

Avant cela nous avions repris en septembre avec toujours plus



de quarante licenciés et restant donc sur notre bonne dynamique. Différentes équipes ont participé aux concours pour les qualificatifs championnats de France chez les filles et les garçons.

Nous avons aussi participé aux rencontres club (AS) avec 2 équipes engagées (une première pour notre club).

Une équipe féminine était aussi engagée en élite pour la première fois avec un apprentissage difficile mais encourageant.

Comme chaque année nous avons décidé de participer à l'élaboration d'un char pour le corso mais comme le reste il a fallu mettre en stand-by suite au COVID, ce n'est que partie remise. Pour cette nouvelle saison nous avons changé de bureau à la suite du départ de Lionel CHABALET qui a souhaité prendre du recul. Merci à lui pour son dévouement pendant toutes ces années.

Avant le nouveau confinement nous avons pu organiser un 16 triplettes féminines sur notre site de Beaumont qui fut une réussite. Nous espérons comme tout le monde un retour à la normale

rapidement afin de pourvoir pratiquer notre sport et ainsi retrouver ce lien social qui nous manque temps...

Voici la composition du nouveau bureau : Président Romain MARION, Vice-Président Yvon SAUVERZAC, trésorier Franck VOSSIER, vice-trésorier Francette SAUVERZAC, secrétaire Nicolas RANC vice-secrétaire Jérôme DORNE. Membres Anne-Marie ALBERTIN, Nadia BRUNEL et Claude FELIX. Bonne fin d'année à tous et soyez prudent.

Les stap's l'incruste

L'association « LES STAP'S L'INCUSTE » est aujourd'hui un orchestre de variétés composé de 15 musiciens.



2020, une année très difficile. Après de longs mois sans jouer, nous avons repris nos répétitions courant septembre en espérant vous proposer un concert à Beaumont-Monteux début décembre. Avec les événements sanitaires de cet automne ce concert sera proposé courant 2021. Le programme 2020 / 2021 s'est

enrichi de nouveaux morceaux très populaires que nous vous invitons à venir découvrir en concert.

Nous animons des mariages, anniversaires, thés dansants. Nous participons également à des événements festifs pour des associations, comités des fêtes ou comités d'entreprises et même pour des particuliers.

Nous évoluons sur des standards de variétés françaises et étrangères, musette, disco, jazzy, etc. Nous proposons nos services par « du bouche-à-oreille » seulement. Vous pouvez vous abonner et nous suivre sur notre page Facebook.

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous partagions ensemble l'ambiance musicale que vous désirez.

Musicalement

Alexis DOUMENC,
Président de l'Association,
Alexis.doumenc@free.fr
06 15 22 07 82

L'Atelier des mélodies

La 1^{ère} année de musique pour l'Atelier des mélodies s'est achevée début juillet 2020. Malgré



une 1^{ère} année quelque peu particulière, les musiciens ont été assidus, que ce soit en présentiel ou à distance. Ils ont su garder leur motivation pour progresser. Quant aux professeurs, ils ont



L'équipe des Mont'heureux et ci-contre leur généreuse attention lors du confinement.



fait preuve d'ingéniosité pour adapter leurs méthodes pédagogiques aux contraintes sanitaires. Malheureusement, les événements prévus au printemps pour permettre à nos petits artistes de se produire n'ont pas pu avoir lieu mais ce n'est que partie remise! Courant septembre, une nouvelle année musicale a débuté.

C'est avec grand plaisir que les élèves, ont repris le chemin de la maison des associations pour retrouver leur professeur de musique. De nouveaux élèves ont rejoint notre école. **Soit un total de 19 élèves!**

Cette année, nous poursuivons l'enseignement de la formation musicale avec celui de la batterie, de la clarinette, du piano et de la trompette. Une nouvelle classe a été également ouverte avec l'enseignement de la guitare et des cours adultes sont désormais dispensés. **Ainsi, six professeurs dynamiques interviennent au sein de notre école!**

Dès la mise en place du second confinement, début novembre, les cours se sont organisés sans difficulté, à distance.

Espérons que la situation sanitaire s'améliore au plus vite afin que nous puissions très prochainement vous retrouver lors de nos manifestations et ateliers découvertes!

Mont'Heureux

L'Association les Mont'Heureux entre dans sa 2^e année. L'assemblée générale s'est tenue le 28 septembre 2020

Retour sur nos actions de cette première année:

Des projets pleins la tête pour ce début d'année 2020, les Mont'Heureux ont organisé leur

première matinée fromages qui a été une réussite: Beaucoup de commandes, beaucoup de personnes au rendez-vous qui sont venues apprécier des assiettes de dégustations, acheter du fromage de Franche Comté et de la Ferme Capra, partager un moment convivial entre amis. Une belle journée ensoleillée et enrichissante en rencontres et pleine de bonne humeur. (Rappelons que la vente de fromage était organisée dans le but de proposer un biathlon gratuit aux adolescents du village au mois de mai 2020 qui a été annulé suite au confinement). Sur cette réussite, les amis motivés ont commencé leur premier char. Monsieur FEDKOW nous a prêté avec gentillesse son hangar afin de pouvoir entreposer, fabriquer, concevoir au gré de notre imagination débordante la confection de notre premier char... La structure en cours de finition, les fleurs frisées prêtes

COALA 26



L'association COALA (Club Omnisport Adapei Loisirs Adaptés) organise des activités sportives régulières et de loisirs au profit de jeunes et adultes en situation de handicap mental ou psychique.

Nous proposons **un programme d'entraînements réguliers en sport adapté dans la ou les disciplines de leur choix afin de les préparer aux rencontres sportives officielles** (compétitions ou de loisirs) organisées par la FFSA (Fédération Française de Sport Adapté) tant au niveau départemental, régional, national ou international.

Notre objectif est de permettre →

aux membres de mettre en mouvement leurs aptitudes physiques, mentales et sociales, grâce aux enseignants en Activités Physiques Adaptées (APA). De nombreux bénévoles sont impliqués dans l'organisation de l'association et dans l'accompagnement des personnes handicapées.

Notre permanence est de 9h à 12h du mardi au vendredi, à la maison des Associations.

N'hésitez pas à passer nous voir ou à nous téléphoner pour toute question. Vous pouvez avoir plus d'informations sur notre site www.coala26.com pour retrouver nos dernières actualités!

La paroisse

Responsable de la communauté Saint Sébastien:

Jacques VOLLE: Laïc consacré: 04 75 84 70 30

Équipe de funérailles:

- Jacques VOLLE: 04 75 84 70 30
- Joëlle THIOT: 04 75 84 63 89
- Annie PONTON: 04 75 59 79 85

Équipe liturgique:

- Jacques VOLLE: 04 75 84 70 30
- Marie-Thérèse PROMAYON: 06 95 28 02 81

Catéchèse – Baptême – Mariage:

S'adresser à la cure de Tain:
2 place de l'église: 04 75 08 28 94



La Banda

Que dire de cette année 2020 en ce qui concerne la Banda Los Montéro's privée de toutes prestations musicales comme beaucoup de nos collègues musiciens et associations montérotes, elles aussi sans activités.

Tout avait bien commencé par notre assemblée générale le 18 janvier 2020 et notre traditionnelle matinée boudins le lendemain le 19 janvier 2020.

Notre premier contrat (ce fut le seul en 2020) arriva le 16 février 2020 pour le salon des vins de Tain l'Hermitage. Un mois après, le confinement épisode 1 plongea notre association dans l'inactivité.

Tous les contrats signés ont été annulés ou reportés. De plus les prestations sur Beaumont-Monteux (corso, fête de l'été, 8 mai, journée Coala, 11 novembre) n'ont pu avoir lieu pour les mêmes raisons. Pour la première année nous n'avons pas pu participer au carnaval des écoles en février par manque d'effectifs.

Pour ce qui est des activités extra-musicales pour cette année, nous pouvons noter seulement le traditionnel repas offert par la commission de la Saint Vincent le 17 janvier dans les locaux du cercle de la fontaine (merci à eux pour le prêt de leur salle). Nous n'avons pas célébré notre patronne la Sainte Cécile en novembre ainsi que la messe qui a été annulée.

Nos répétitions estivales avec l'harmonie de Saint-Péray ont été suspendues. Ce n'est que partie remise. Une reprise des répétitions en date du 21 août fut mise en place. Malheureusement, en octobre, nous avons de nouveau arrêté nos rendez-vous hebdomadaires dus au confinement épisode 2.

Enfin, nous vous rappelons la date de ce début d'année 2021 que nous souhaitons meilleure, notre **assemblée générale le 16 janvier à la Maison des Associations**.

Avant de conclure on peut voir, sur la photo ci-dessus, le large sourire des musiciens lorsque rien ne vient perturber leurs prestations et en espérant retrouver notre public et apporter de la joie par l'interprétation de notre musique.

Le conseil d'administration de la Banda et sa Présidente vous présentent à tous ses vœux pour l'année 2021.



Les nouvelles recrues 2020, du Centre d'Incendie et de Secours Le Châtelard.

Sapeurs Pompiers Le Châtelard

L'année 2020 qui s'annonçait au départ comme la nouvelle décennie avec tous les rêves possibles, s'est finalement révélée comme un drame surréaliste.

La crise sanitaire COVID-19 aura arrêté tous nos projets d'animations. Le Corso reporté, notre manifestation « Saucisses Frites » au Centre d'Incendie et de Secours annulée, notre journée familiale annulée. Enfin, nous avions prévu de fêter « La Sainte-Barbe 2020 » le samedi 28 novembre. Malheureusement, celle-ci est annulée également.

Nous espérions, avec le déconfinement et les gestes barrières, pouvoir vous présenter notre traditionnel calendrier, et ainsi garder le lien qui unit les sapeurs-pompiers et la population.

Actuellement il nous est interdit de faire nos tournées pour vous présenter le calendrier 2021. L'amicale déposera le calendrier dans vos boîtes aux lettres avec une enveloppe pré-affranchie qui permettra, aux familles qui le souhaitent, de faire un don.

Activités Opérationnelles :

La COVID-19 a permis, pendant le confinement total au printemps, de faire baisser le nombre des interventions. Cependant, avec le déconfinement, celui-ci est reparti à la hausse mais un peu moins que l'an dernier.

Les formations ont pu reprendre, et les GIFF (Garde Feux de Forêt) ont été nombreuses cet été. Nous sommes intervenus sur divers théâtres d'opérations dans le sud du département, en Ardèche et extra-départemental où certains d'entre nous sont partis pour des colonnes de renforts.

Mutations / Recrutements :

Le Centre d'Incendie et de Secours va accueillir de jeunes recrues :

- Samantha ADAM (Infirmière Sapeur-Pompier)
- Manon ROCHE
- Jade GIROUX
- Alexis MAYEUX
- Delphine POULENARD →



Cécilia MAGNIEN et Frédéric CHIROUZE.



Pot de départ à la retraite d'Eric PAUL.



Pot de départ de Rémi ANCEY.

- • Mathilde CHIROUZE épouse CARNOZIERES
- Fabien CARNOZIERES

Et 2 mutations : Cécilia MAGNIEN qui arrive du Centre d'Incendie et de Secours de Tournon et Frédéric CHIROUZE de Saint-Marcel-Lès-Valence.

Il est à noter que l'effectif du Centre est composé uniquement de Sapeurs-Pompiers Volontaires. Nous sommes répartis en quatre gardes et ces nouvelles recrues vont intégrer les effectifs. Nous leur souhaitons bon courage pour leurs formations à venir.

Départ retraite et Mutation :

Eric PAUL, a décidé de prendre sa retraite après seize années de bons et loyaux services ! Il a débuté au CIS Châteauneuf-sur-Isère et a suivi notre histoire avec la fusion en 2014. Merci Éric pour ton dévouement au sein de l'Amicale et en intervention. Bonne continuation avec nos « vieilles lances » !

Enfin, **Rémy ANCEY**, lui faisait parti de l'effectif de Beaumont-Monteux avant la fusion en 2014. Agent EDF à Beaumont, il part de chez nous, muté pour son travail dans la Loire. Mais il n'abandonne pas pour autant les pompiers puisqu'il a muté également en qualité de sapeur-pompier volontaire dans ce département. Bonne continuation dans ton nouveau Centre et à bientôt pour de bonnes nouvelles.

Nous vous souhaitons à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année malgré la morosité et la crise sanitaire.

Que 2021 soit meilleure pour vous et vos familles. Restez prudents et gardez vos gestes barrières !

À bientôt ! Amicalement Sapeurs-Pompiers !

Comité Saint-Vincent

L'année 2020 a super bien débuté au Comité Saint Vincent avec un Réveillon de la Saint Sylvestre réussi, comme toujours ! De la gaieté, des bulles, de la danse, des paillettes et des cotillons, tout y était pour fêter l'arrivée de cette nouvelle année.

Puis, tous les ingrédients pour un bon Corso ont été assemblés : du bois et du papier de soie, du grillage et du partage, de la bricolage et de la colle, des apéros et des photos, de la bonne humeur et des fleurs, des casse-croûtes et de l'écoute, des bavardages et du gaufrage, des fous rires à n'en plus finir.

Mais voilà, la touche finale de la recette n'a pu être achevée et tous ces bons ingrédients sont restés enfermés sans être dégustés. Qu'à cela ne tienne, les chefs de rang n'abandonneront pas leur marmite fumante.

On décale tout d'une année, et on ne lâche rien !

Virginie et Manu GUINET: Présidents 2021

Laura et Cyril LAFFONT: Présidents 2022

Estelle et Stéphane PLANTIER: Présidents 2023

Noëllie et Jean-Lou GENEVIER: Présidents 2024

Aurélie et Gaylord MACHON: Bacchus 2021

On va dire... que l'année 2020 n'est pas une année comme les autres, mais vous vous en êtes aperçus (à moins que vous soyez une autre truche ?). Alors une année spéciale vaut bien un article spécial;-)

Voici la présentation de l'équipe du CSV 2020-2021, comme vous ne l'avez jamais vue :



Heidi (surnommée Virginie), notre amoureuse de la nature!



Gilbert (surnommé Manu), le « cerveau » de la bande !



Raiponce (surnommée Laura), notre blonde réservée !



Sam le pompier (surnommé Cyril), le courageux de la bande !



Jeanne Hazuki (surnommée Estelle), notre sportive battante !



Winnie l'ourson (surnommé Stéphane), le gentil de la bande ! (avec un léger trouble de l'attention)



La Schtroumpfette (surnommée Noëllie), notre maman coquette !



Popeye (surnommé Jean-Lou), le costaud de la bande !



Vaiana (surnommée Aurélie), notre exploratrice de nouveaux horizons !



Capitaine Haddock (surnommé Gaylord), le généreux impulsif de la bande !



On expose!

ÉDITION 2020

L'exposition 2020 s'est déroulée le samedi 19 et le dimanche 20 septembre.

Le vendredi 18 septembre, l'exposition a accueilli l'ensemble des élèves des écoles primaires de Beaumont-Monteux. Les élèves ont pu voir les différentes techniques d'art plastique, et en choisir une qui a retenu leur attention. L'encre de chine, le pastel gras, la peinture à l'huile, le pastel sec et l'aquarelle leur ont été proposés. Sur certains tableaux, ils ont pu construire leur histoire, surtout expliquer ce qu'ils ressentaient au regard d'un tableau. Les enfants ont été curieux et très sérieux lors de leur visite. Merci à l'ensemble des enseignants qui ont pu trouver et organiser du temps pour les enfants.

L'essentiel de cette édition: Cette édition est marquée par le confinement, un seul espace aménagé avec un sens de circulation et dans le respect des gestes barrières a permis de regrouper 22 peintres avec 80 tableaux, 5 sculpteurs sur terre et modelage raku et 1 personne a présenté des travaux d'impression 3D. Un vernissage s'est tenu le samedi matin et tout au long du week-end un flux de personnes régulier est venu admirer le travail.

Une exposition très diversifiée de par les techniques mises en œuvre, des reproductions de vieilles photos de villages, des perspectives de rues, des reproductions de fleurs, d'animaux, des tableaux d'art contemporain et d'art moderne. Des tableaux pour tous les goûts, au centre de l'exposition sculptures et modelages sont venus étoffer cette édition avec un travail toujours en évolution avec des objets très modernes. Joli travail des sculpteurs !!

Malgré cette période difficile, merci à tous; employés de mairie, enseignants, visiteurs et exposants.

Une pensée pour notre ami Pierre qui nous a quittés 2 semaines après l'exposition.

Michel Monneron, organisateur de l'exposition, avec la commission culture de la Mairie.



Culture et patrimoine



Fermeture de la Biblio'Libre

Depuis Mars, début du confinement, il a été décidé de ne plus laisser accessible et en service la Biblio'Libre de la commune. Décision triste à prendre car c'est encore la culture qui en prend un coup. Et quoi de mieux que la lecture d'un bon roman quand on est obligé de rester confiné!

Nous espérons pouvoir la **remettre en service en 2021** suivant l'évolution des mesures sanitaires. Nous vous avions demandé des dons de livres et vous avez été très nombreux à répondre positivement. Nous vous en remercions. Actuellement, nous avons un nombre de livres en stock suffisant qui nous permet de varier dans les meubles à disposition. **Nous ne pouvons plus les stocker.** Encore merci pour vos dons !!

Les Croque Contes des vacances de la Toussaint: un grand succès !!!

Aux vacances de la Toussaint juste avant le deuxième confinement de cette année 2020, nous avons quand même pu organiser les croque contes avec les enfants. Nous avons accueilli une quinzaine d'enfants dans le hall de la Mairie **dans un décor Halloween:** Toiles d'araignées, araignée géante, sorcière, fantômes... pour la plus grande joie des enfants.



Ces 2 séances ont été organisées en respectant les mesures sanitaires: Gel hydroalcoolique à disposition, distanciation des chaises pour les adultes, désinfection des fauteuils pour les enfants...

Tout ce petit monde a pu passer un moment convivial et agréable juste avant l'annonce du deuxième confinement.

Commémorations des 8 mai et 11 novembre 2020

Cette année est une année particulière, alors que certaines communes ont annulé les commémorations, la municipalité a suivi les directives du Préfet en limitant le nombre de personnes pour honorer nos « morts pour la France » les 8 mai et 11 novembre.

En effet, c'est en comité restreint, avec seulement 2 sapeurs-pompiers, 3 anciens combattants et le maire et adjoints, que ces hommages se sont déroulés. Ces personnes se sont retrouvées devant le monument aux morts pour la dépose des gerbes de la municipalité et des pompiers et la lecture du message du Président de la République.

Espérons que l'année prochaine nous pourrons être nombreux à nous retrouver pour honorer nos anciens combattants.



Culture et patrimoine



14 juin : Rencontre avec des cyclistes de Batherney

Une aventure historique et sportive : c'est ce que vit ce groupe d'amis et cyclistes qui s'est constitué dans la commune de Batherney. Ils ont décidé de parcourir la France à vélo, depuis 2018, dans le but bien précis qui est de traverser les seigneuries d'Ymbert de Batarnay.

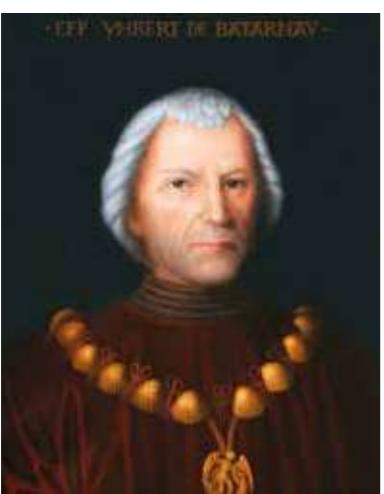
Beaumont-Monteux fait partie des 100 seigneuries de l'illustre « Ymbert de Batarnay ».

M. Deroux et son équipe de cyclistes nous ont donc rendu visite lors de leur périple à vélo, la traversée des seigneuries d'Ymbert de Batarnay de la Drôme des collines : 80 kms au programme.

Ils sont passés par Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Beaumont-Monteux, Peyrins, Margès, Charmes-sur-l'Herbasse, Saint-Muris et ils ont fini par Montchenu.

À cette occasion, M. Deroux nous a offert le livre qu'il a écrit décrivant l'histoire de l'illustre seigneur. M. le Maire, Bruno Sénéclauze, en échange, lui a offert le livre « Histoire et Patrimoine » qui retrace l'histoire de Beaumont-Monteux.

Un échange convivial et réussi.



Un des plus grands seigneurs de France, né à Batherney en 1437, il suivra le roi Louis XI ainsi que les rois Charles VIII, Louis XII et François 1^{er}. Il mourut à l'âge de 86 ans en 1523 à Montréal au terme d'une existence bien remplie, il eut plus de cent seigneuries à son actif dont Beaumont-Monteux.



+ sur www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Protégez-vous



Vous êtes une personne à risque de développer une forme grave de la Covid-19 ou vous côtoyez une personne fragile ? L'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes appelle au maintien de la vigilance.

Les comportements de chacun ont un impact sur la protection des personnes fragiles. Les proches sont potentiellement porteurs de l'infection et peuvent la transmettre sans s'en rendre compte. C'est pourquoi il est indispensable de respecter strictement les mesures barrières : porter un masque lors des rencontres, respecter une distance physique, se saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser, et se laver fréquemment et rigoureusement les mains.

Qui est considéré comme personne à risques face à la COVID-19 ?

L'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie COVID-19.

Certaines personnes sont toutefois plus à risques de formes graves, pouvant entraîner des soins en réanimation, voire un décès :

- Les personnes de plus de 65 ans : même en bonne santé, il est recommandé de rester très vigilant.
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire
- Les femmes enceintes au 3^e trimestre de grossesse.

Elles doivent rester prudentes en toutes circonstances et chacun d'entre nous, notamment si nous partageons leur foyer, sommes appelés à la plus grande attention.

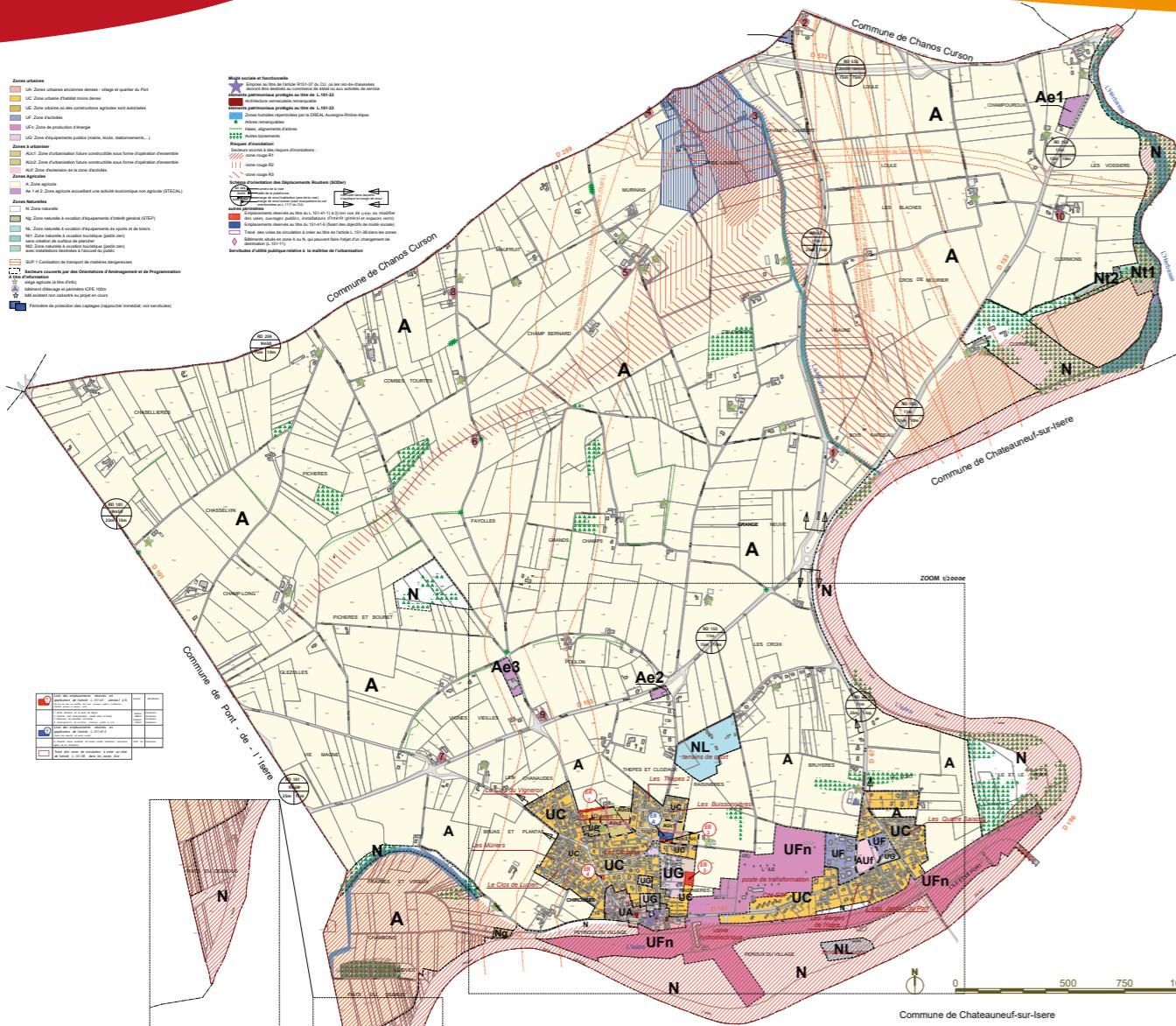
Lorsque vous rendez visite à des personnes fragiles à leur domicile, prenez toutes les précautions nécessaires et renforcer les gestes barrières pour leur protection. Il est également recommandé d'éviter au maximum leur contact avec les enfants, souvent « porteurs asymptomatiques ».

Lorsque vous vous rendez dans un établissement de santé ou médico-social, des consignes sont données à l'entrée de chacune des structures. L'ARS vous demande de les respecter scrupuleusement, ainsi que l'ensemble des gestes barrières, pour protéger les résidents, les patients et le personnel.



Quand on aime ses proches, on ne s'approche pas trop
Pour plus d'informations,
consultez le site internet
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr





Révision du plan local d'urbanisme (PLU)

La révision du PLU commencée en 2016 a permis d'**approuver le nouveau document le 9 mars 2020**.

Le cabinet URBARCHI associé à Éco Stratégie et la commission PLU composée de 7 élus ont travaillé à cette révision.

Le PLU est un document opérationnel et stratégique, qui au-delà du seul droit des sols, **définit le projet global d'aménagement de la commune**. Le PLU doit sur son périmètre respecter les principes généraux du code de l'urbanisme et déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics.

Le PLU organise la commune en différentes zones aux caractéristiques bien précises, ces zones renvoient à des dispositions générales et à un règlement spécifique à chacune.

Le PLU impose pour toute nouvelle construction ou transformation des normes d'implantation des bâtiments par rapport aux voies publiques ou aux parcelles voisines, de hauteur maximale, d'emprise au sol, de création de places de stationnement ...

Le PLU s'applique à tous les porteurs de projet, particuliers et professionnels.

Les différents documents composant le PLU (zonage, règlement, OAP, PADD) sont consultables et téléchargeables sur le site de la commune.

Du nouveau pour le Restaurant scolaire et les garages municipaux

Inauguré en 1989 sous le mandat de M. Max MOTET, maire, le restaurant scolaire de Beaumont-Monteux, tel que nous le connaissons depuis 30 ans, recevait pour la dernière fois, le 16 octobre dernier, les enfants de nos deux écoles. Ce bâtiment, aux capacités d'accueil limitées et insuffisantes pour recevoir environ 120 enfants par jour (contre 60 au début des années 2000), ne permettait plus de maintenir le service rendu dans de bonnes conditions. Ainsi, il avait été nécessaire



d'organiser trois services, ce qui altérait la qualité du temps de repas et compliquait le travail du personnel du restaurant scolaire et de la commune. Par ailleurs, les normes en matière de restauration collective ont évolué en 30 ans et l'architecture circulaire du bâtiment empêchait d'envisager un agrandissement permettant de l'adapter à l'évolution des normes. La solution la plus pertinente retenue par la municipalité



consista alors en une démolition/reconstruction au même endroit, en raison de sa situation centrale par rapport aux écoles. Le projet retenu conserve les murs de la cuisine, autour de laquelle s'élèvera le nouveau bâtiment. Les vacances de la Toussaint furent mises à profit pour terminer le déménagement provisoire du restaurant scolaire à la salle des fêtes, en attendant la livraison du nouveau bâtiment pour la rentrée de septembre 2021. Les travaux de désamiantage du restaurant scolaire ont été effectués fin octobre, pendant les vacances scolaires, tandis que les travaux de démolition se sont effectués courant novembre. En parallèle, les travaux d'agrandissement des garages municipaux, techniquement plus faciles, se réaliseront de la manière suivante: Dans un premier temps sera construite l'extension, puis une liaison sera créée entre la partie ancienne et nouvelle.

Les deux bâtiments devraient être terminés au cours de l'été 2021, si aucun aléa extérieur ne compromet l'avancée des travaux, ce qui, à l'heure où nous imprimons cet article, n'est pas certain.

Réfection voirie lotissement les Cloziaux

À la suite des travaux d'assainissement effectués sur la chaussée en 2019, une réflexion de la commission « voirie » concernant la remise en état de celle-ci a vu le jour. Aucune reprise totale n'ayant été faite à ce jour, la commune se devait de revoir cela.

Les deux entrées du lotissement ont été reprises avec la mise aux normes à l'accessibilité par l'élargissement des trottoirs, le guidage et le marquage au sol, les emplacements de parkings,



les bordures et trottoirs etc... Prochainement devrait être revu l'éclairage public avec la pose de Leds





pendant les travaux



après



Réaménagement du parc des Bayards

Le parc des Bayards a fait l'objet d'un réaménagement et sa mise en service retardée par le confinement du printemps est désormais effective.

Ce projet réalisé avec l'aide du bureau d'études STADIA et l'entreprise VERT et SPORTS met à disposition des plus jeunes un ensemble d'équipements leur permettant de développer leur motricité, de nourrir leur imaginaire et leur relation aux autres.

La volonté de la commune était de réaliser un espace où l'enfant peut se confronter à des équipements spécialement conçus pour lui.

Ce lieu est destiné aux enfants âgés de huit ans au plus et accompagnés de leurs parents.

Maison Balaye

Le tènement foncier, communément appelé « maison Balaye » a connu de multiples utilisations ces dernières années. Cet ensemble de construction, comprenant une ancienne ferme et une maison plus récente a abrité la boulangerie, un logement, puis un cabinet infirmier et d'ostéopathie.

Récemment encore, les pompiers l'utilisaient pour effectuer des exercices. La municipalité, propriétaire du bien depuis plusieurs années souhaitait développer l'offre locative au cœur du village tout en conservant et embellissant le bâti ancien. Le conseil municipal a donc concédé un bail emphytéotique de 50 ans avec Soliha (Solidaires pour l'Habitat), consistant à confier à Soliha **la restauration du bâti et l'aménagement de 5 logements**. Soliha percevra les loyers pendant 50 ans, entretiendra les logements, puis à l'issue des 50 ans, la commune reprendra possession des lieux.

Ce projet permettra donc d'**offrir 5 logements supplémentaires à la location au centre du village**, de ne pas laisser à l'abandon un terrain et du bâti, et donc d'améliorer le cadre de vie route de l'Hermitage.



Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est due par le propriétaire d'un bien immobilier dès lors que ce dernier dépose un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. Elle impacte donc les opérations d'aménagement, de construction, et d'agrandissement de bâtiments déjà existants. Le produit de la taxe est reversé à la commune et au département. La zone du quartier du port faisait l'objet d'une taxe d'aménagement majorée et portée à 15 % pour la part communale par une délibération de la commune datant du 21 novembre 2011. Les participations collectées à ce jour dans le périmètre concerné représentent 97 % des participations d'urbanisme qu'il était prévu de mettre à la charge des aménageurs et constructeurs du secteur. En conséquence, la commune a décidé de supprimer cette majoration par décision du conseil municipal du 28 septembre 2020. Au 1^{er} janvier 2021, la totalité de la commune aura donc désormais une taxe d'aménagement fixée à 5 % pour la part communale et 1.8 % pour la part départementale.



Les nouveaux aménagements de la terrasse du « Local », pour encore mieux vous accueillir.



Travaux bar/restaurant « le Local »

Après de longs mois d'incertitudes, les travaux de la terrasse du « local » sont enfin terminés.

Les entreprises locales ont bien travaillé et ont mis à la disposition des consommateurs un agrandissement du bar-restaurant très agréable permettant la possible installation d'un chauffage approprié, d'un éclairage lumineux et d'une bonne aération de l'espace. Merci à la société BANCHET qui a réalisé les travaux de maçonnerie, à Benjamin LADRET pour la structure métallique et enfin à la société C.RENO PRO pour le vitrage.

Ce lieu, ouvert récemment, tenu par Axelle et Claudine WASSILIEFF, propose de nombreuses formules de repas et de spécialités.

À l'heure où nous imprimons ce bulletin, le confinement est bien présent et les oblige à restreindre leur activité.

Nous leur souhaitons beaucoup de courage avec une reprise rapide ainsi qu'aux autres commerces étant obligé de rester fermés en ce moment.

Logement « ancienne cure »

Après le départ de M. et Mme SEGHERS, la réhabilitation du logement de l'ancienne cure méritait un petit rafraîchissement.

En effet, l'habitation construite dans les années 1960 n'avait jamais connu d'importants travaux de rénovation. L'avis de plusieurs architectes nous a conduits à travailler sur plusieurs projets.

La réfection de la toiture, l'isolation par l'extérieur, la mise en conformité de l'électricité, l'accessibilité ont été des éléments importants à prendre en compte.

À l'heure actuelle, une étude a été demandée pour obtenir un chiffrage estimatif des travaux. L'ensemble de cette rénovation devrait se réaliser sur l'année 2021 avant une remise à la location.





Aménagement parking BMVRC

Toujours liés aux travaux du lotissement des Cloziaux, le rabotage effectué sur la chaussée a été récupéré, dans un premier temps, pour être stocké, puis au final pour être utilisé sur le parking du BMVRC et du stade bouliste après une mise en forme de la surface.

Un goudronnage a finalisé l'ensemble sur une surface d'environ 2000 m² rendant les lieux beaucoup plus agréables.

Prochainement des travaux complémentaires devraient être réalisés avec l'installation d'une barrière et la pose de deux portiques le long du chemin des Raisinières.

La réalisation d'un merlon de terre devait être mise en place côté sud en limite de propriété. Il est regrettable que **peu de nos concitoyens utilisent cet emplacement**. Tous les accès au complexe sportif sont pourtant proches. Cela rendrait le sourire à nos vigneronns contraints de jouer aux gendarmes les jours d'affluence malgré la pose de panneaux d'interdiction de stationnement sur leurs limites de parcelles.

Alors, n'hésitez pas à vous garer sur ce parking !!

Limitation de la vitesse route des vignes

Afin de **sécuriser le plus possible la voirie communale** et à la demande des dirigeants de la Cave de Clairmonts, un arrêté municipal a été pris pour limiter la vitesse à 50 km/h route des vignes à hauteur de la cave.



Route des vignes

Les eaux de voirie de la route des vignes étaient mal canalisées depuis de nombreuses années.

Compte tenu du profil de la voirie, celles-ci se rejetaient dans les propriétés en contrebas à l'est de cette route.

Des travaux d'aménagement ont donc été décidés.

Des caniveaux béton CC1 de 40 cm de large sur une longueur de 106 ml **ont été mis en place en bordure de chaussée de façon à canaliser les eaux de ruissellement et les diriger vers 4 puits perdus** qui ont été créés à cet effet.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise ROFFAT au courant du mois de septembre.



Éclairage public

Dans une commune, un bon éclairage est nécessaire pour la sécurité et le confort des usagers de l'espace public.

La commune est propriétaire et gestionnaire (via un contrat d'entretien avec l'entreprise SPIE) de l'ensemble de ses équipements. Le parc de luminaires de la commune était constitué au 1^{er} janvier 2020 de 273 luminaires dont 182 luminaires dits classiques et 91 à Leds.

La volonté de la municipalité est de posséder un parc exclusivement composé de luminaires à Leds dans les quatre prochaines années.

En effet ces équipements permettent à la fois de remplacer des lampes énergivores et de moduler l'éclairage en fonction des usages. La durée de vie de l'éclairage public à Leds est nettement supérieure à celle des sources de lumière classique. Ces équipements modernes protègent également l'environnement, l'émission des gaz nocifs est réduite, ses caractéristiques sans mercure, sans ultra-violets, sans infrarouge contribuent à un recyclage facile.

Ainsi 53 luminaires situés sur la route de l'Hermitage et sur la route du Vercors ont été transformés en luminaires à Leds au cours de l'année 2020. La consommation est ainsi passée de 150 W à 69 W par luminaire avec une diminution de l'intensité de 50 % de 23h à 5h. La consommation a diminué sur l'ensemble de ces 53 luminaires de 18 000 kW par an.

La rue des écoles et la rue de l'église seront les prochaines concernées par cette transition au cours de l'année 2021.

Élagage chemin de Beauséjour

Des vents violents ont touché la commune au début de l'automne, cassant notamment les branches des arbres, particulièrement ceux qui ne sont pas entretenus. Ainsi, le bois de l'ove, en bordure du chemin de Beauséjour, a souffert lors de cet événement climatique. Des branches menaçaient de tomber sur la voie



publique, et présentaient un réel danger pour les automobilistes, piétons ou cyclistes. La voie fut alors momentanément interdite à la circulation, jusqu'à ce que les services municipaux, assistés de l'entreprise Biolet sécurisent les arbres le long de la voie. Cette opération menée à l'initiative de la commune était rendue nécessaire afin de prévenir un éventuel accident aux conséquences potentiellement dramatiques. Toutefois, la prévention des risques n'est pas du seul ressort de la commune, mais demeure une obligation à la charge de chaque propriétaire de bois, de parcelles, qui doit veiller à ce que ses biens ne puissent pas provoquer de dommages à autrui, en les entretenant.



Frédéric Bannwarth, maraîcher bio

Je me suis installé en maraîchage en agriculture biologique il y a 3 ans. Je cultive des légumes de saison sur 1 hectare, avec 4 serres (bientôt 6) qui me permettent d'avoir des légumes dits primeurs en mars avril juin, et des légumes verts pour l'hiver! Actuellement par exemple, je vous propose de la mâche, de la roquette, de la salade, des épinards, des blettes et des légumes de conservation : échalotes, oignons jaunes et courges! Plusieurs moments dans la semaine vous permettent soit de venir récupérer vos commandes ou alors choisir vos légumes devant l'étal: **le lundi soir récupération de vos commandes à l'exploitation, le jeudi à partir de 16h place de la mairie à Beaumont-Monteux et le vendredi matin à Châteauneuf-sur-Isère à partir de 8 heures.** J'envoie une lettre d'information tous les week-ends, vous permettant de commander par retour de mail. En cette période tourmentée, vous avez la possibilité de payer par paiement sans contact!





Transfert de la compétence assainissement collectif

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a rendu obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2020. La distribution de l'eau sur notre commune est déjà confiée à une intercommunalité, à savoir le syndicat des eaux de la Veaune. En revanche, la compétence assainissement était du ressort de la commune, qui gérait donc l'entretien des réseaux existants, finançait la création de nouveaux



réseaux et assurait le fonctionnement de la station d'épuration, située route des îles. Un budget spécifique était voté chaque année par le conseil municipal.

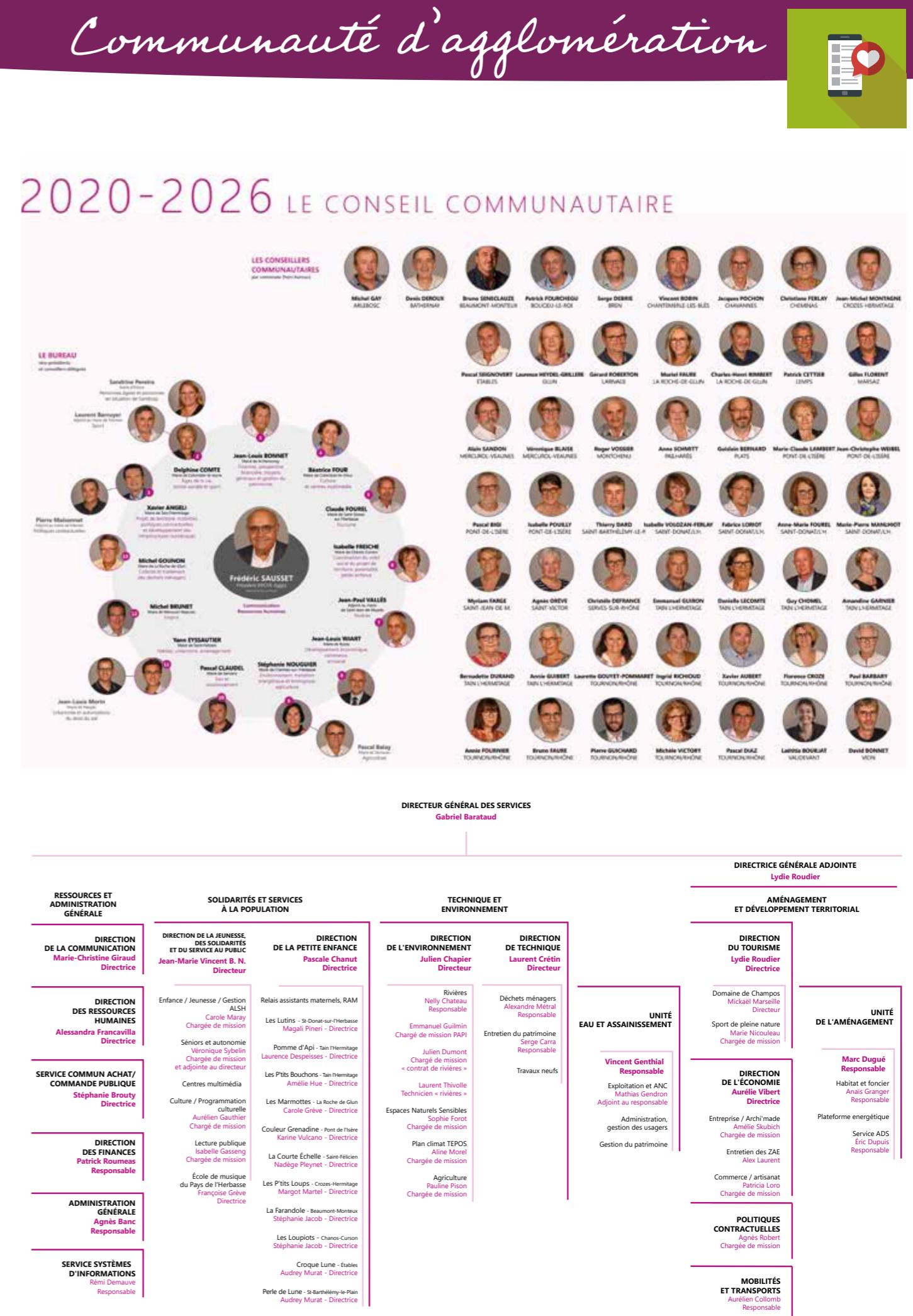
Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération **Arche Agglo possède la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération**, dont Beaumont-Monteux. Il convient toutefois de préciser qu'une phase d'accompagnement a été mise en place entre les deux collectivités...

Cette transition a été préparée en amont par la commune depuis 2016: En effet, la société NALDEO a été missionnée pour l'établissement d'un diagnostic du réseau assainissement. Ce diagnostic a mis en évidence les points faibles de notre réseau. Un programme de travaux a donc été établi afin de fiabiliser nos installations en vue de cette transition.

Les différents travaux effectués sont:

- Mise en séparatif des réseaux à la Rue de l'Isère,
 - Rénovation de la canalisation au lotissement les Cloziaux par chemisage et création de puits perdus afin de limiter les entrées d'eaux claires parasites sur le réseau,
 - Extension du réseau au Chemin des Raisinières,
 - Mise en place de dégrilleurs automatiques aux deux stations de relevage,
 - Mise en place d'un système de télégestion aux deux stations de relevage et à la station d'épuration afin d'optimiser la maintenance de ces sites,
 - Réhabilitation de certains équipements à la station d'épuration (Sprinkler, pompes etc.)

L'ensemble de ces travaux a permis de **transférer la compétence à l'agglo dans des conditions optimales pour que la gestion de notre réseau continue à être assurée dans les meilleures conditions**.



calendrier

(en fonction de l'évolution de la crise sanitaire)

Dates	Manifestations	Lieu
janvier 2021		
10	Comité des fêtes : matinée huîtres	Salle des fêtes
février 2021		
11	Cercle de la Fontaine : coinche	Salle des fêtes
14	ACCA : journée boudin	Salle des fêtes
21	FCH : Soirée brasserie	Salle des fêtes
27	Amicale Laïque : carnaval	Salle des fêtes
mars 2021		
7	École St-Joseph : loto	Salle des fêtes
21	Comité St-Vincent : corso	Salle des fêtes
avril 2021		
18	Amicale Laïque : vide grenier	Salle des fêtes
25	FCH : Matinée saucisses	Salle des fêtes
30/04 au 2/05	Atelier des mélodies	Salle des fêtes
mai 2021		
8	Commémoration du 8 mai	Monument aux morts
30	Amicale Laïque : course caisse à savons	Stade Maurice Robin
juin 2021		
5 et 6	Atelier des mélodies : fête de l'atelier	Salle des fêtes
12	Familles Rurales : soirée de fin d'année	Stade Maurice Robin
18	Comité des fêtes : fête de l'été	
25	Fête de l'école Henri Matisse	École Henri Matisse
26	Kermesse de l'école St-Joseph	Salle des fêtes
juillet 2021		
10	Coala : Coathlon	Stade Maurice Robin
septembre 2021		
11	Comité des fêtes : Intermontérots	Stade Maurice Robin
novembre 2021		
11	Commémoration du 11 novembre	Monument aux morts

